

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 193, JUIN 2016

Loi travail, c'est toujours non

Des festivals très politiques

Le temps du temps libre

17 Le temps du temps libre



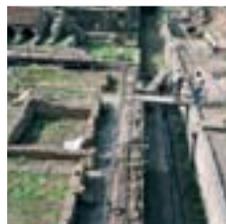
4 Euro 2016 Le sport n'a pas de prix...



7 Loi travail C'est toujours non !



11 PPCR Un chantier de taille



13 PPCR Nouvelles carrières pour les enseignants



15 Rythmes scolaires Des rapports qui appellent une remise à plat

24 Budget La recherche : un financement fondamental



27 Les festivals offrent les images d'un monde bousculé



30 Rencontre avec Jan Goossens

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Rivaud/Noja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un supplément
de 4 pages LGBT.

ÉDITO

Indispensable dialogue

« **T**out projet de réforme envisagé par le Gouvernement (...) fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales (...) ».

L'exécutif aurait-il oublié l'article 1 du Code du travail qu'il s'apprête à réformer contre vents et marées ? Il ne peut y avoir d'évolution, de réforme, contre les salariés, les personnels et a fortiori contre la majorité des organisations syndicales et des citoyens.

C'est ce qu'expriment depuis maintenant trois mois des centaines et des centaines de milliers de salariés du privé comme du public, de jeunes, de retraités, de précaires ou de privés d'emplois. Déterminés, et revendicatifs mais pacifiques quoi qu'en disent certains.

C'est ce que veulent l'intersyndicale interprofessionnelle et les organisations de jeunesse dont la FSU est partie prenante.

Diviser les salariés, jouer le jeu trouble des amalgames et des approximations, des accusations, exacerber les clivages alors même que notre pays a besoin, dans un contexte tendu et difficile, de faire vivre ses valeurs, de cohésion et de rassemblement est tout simplement irresponsable.

Il est encore temps de renouer les fils de la discussion. Dans le privé comme dans la Fonction Publique, dans l'Éducation comme dans les autres ministères, dans les collectivités locales... il n'est pas trop tard pour créer des espaces où toutes les forces sociales peuvent faire entendre leurs propositions, pour faire la démonstration que le dialogue social n'est pas qu'un slogan creux mais une condition indispensable pour offrir enfin de réelles perspectives à toutes et tous.

Avant de partir en congés bien mérités, c'est ce sur quoi nous restons mobilisés !



Bernadette Groison

TAFTA : le déni de démocratie

La campagne contre l'accord bilatéral de libre-échange (TAFTA), qui aurait pour conséquence de dégrader les normes sociales, sanitaires et environnementales a permis d'enrayer ce processus de négociations secrètes. Mais deux autres accords de même inspiration font actuellement surface : un accord de libre-échange UE/Canada (CETA) et un accord de commerce de service (TISA) dont la finalité est d'ouvrir les marchés publics aux entreprises privées. Face aux mobilisations citoyennes, syndicales et politiques la Commission européenne tente un passage en force et envisage notamment de ratifier le CETA durant l'été en contournant la consultation des parlements nationaux. Face à ce déni de démocratie, et suite à la réunion d'élus locaux de toute l'Europe en avril à Barcelone, des appels à combattre ces traités ont été lancés. En France, le collectif Stop-TAFTA organise durant tout le mois de juin une tournée dans une douzaine de grandes villes françaises.

Europe

La politique de l'Autriche

L'Autriche a eu chaud. Le 23 mai, l'écologiste Alexander Van der Bellen a été élu de justesse président du pays, devançant d'à peine quelques milliers de voix le candidat d'extrême-droite Norbert Hofer (FPÖ).

Le processus électoral a été marqué par l'élimination, dès le premier tour, des partis traditionnels qui alternaient à la tête du pays depuis 1945, puis conjointement, dans le cadre d'une alliance, depuis 2007. Cette « grande coalition » au pouvoir depuis huit ans a indéniablement souffert d'une usure et d'une désaffection pour les « élites ». Préférant ne pas laisser de consignes de vote alors que la menace d'une présidence d'extrême-droite se profilait dans les sondages, ils laissent un pays marqué par des clivages profonds après la fin d'une certaine prospérité : augmentation du chômage, crise des migrants...

Un sondage réalisé le jour du scrutin par l'institut SORA



montrait notamment que la préférence pour l'extrême-droite était masculine à 60 %, et surtout très marquée sociologiquement : plus de 85 % des ouvriers indiquant avoir voté pour Norbert Hofer. La victoire in extremis du candidat vert aura donc été acquise grâce au vote des classes moyennes et supérieures, et dans la dernière ligne droite par celui des expatriés qui représentent près de 14 % de l'électorat.

Il reste qu'après l'épisode peu reluisant de l'entrée du FPÖ au gouvernement, dans le cadre d'une coalition de 1999 à 2006, l'extrême-droite autrichienne est parvenue à son score le plus haut dans ce pays, après avoir dépassé largement les 30 % dans plusieurs scrutins régionaux l'an passé. La tâche s'annonce donc des plus difficiles pour le nouveau président. ♦

Emmanuel Guichardaz

Denis Lacorne : « Hilary Clinton représente l'Amérique de la diversité »

C'EST L'ACTU

Trump s'impose chez les Républicains malgré les réticences de son parti. Comment l'expliquer ?

Trump est impressionnant parce que, donné perdant, il a réussi à éliminer 16 adversaires. Mais il ne faut pas oublier que les primaires ne sont pas représentatives de l'électorat américain et que n'y participent que 20 à 30 % des adhérents des partis. Trump a réussi à s'imposer auprès des plus extrémistes, sur un programme raciste, xénophobe et misogyne. Mais malgré ses difficultés avec l'establishment du parti, il sera très certainement désigné comme candidat par la Convention républicaine.

Côté Démocrate, comment analysez-vous le phénomène Sanders ?

Héritier du mouvement Occupy Wall Street, Sanders a mis l'accent sur ce qui ne va pas dans l'économie américaine et les inégalités qui se sont creusées, malgré la reprise. Il a proposé des réformes fondamentales : augmenter le salaire minimum et les impôts, mais aussi relancer l'économie par des dépenses d'infrastructure. Il est

très populaire chez les jeunes diplômés parce qu'il défend les droits civils, les minorités ethniques et la baisse des inscriptions à l'université. Mais c'est Hillary Clinton qui a remporté les primaires...

Vous pensez que les Américains sont prêts à élire une femme présidente ?

On dit qu'Hillary Clinton va être portée au pouvoir par le vote des femmes. Pas seulement. Elle est la représentante des minorités ethniques : les hispaniques, les Afro-Américains, les Asiatiques... qui représentent un potentiel électoral énorme. Et si son programme est moins transformateur que celui de Sanders elle va en reprendre certains éléments. Et surtout, elle n'est pas xénophobe. Elle représente l'Amérique de la diversité.

Propos recueillis par Vincent Martinez



Denis Lacorne est directeur de recherche au centre de recherches internationales (CERD) de Sciences Po. Son prochain ouvrage, *Les Frontières de la tolérance*, paraîtra en octobre chez Gallimard.

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



Euro 2016

Le sport n'a pas de prix...



Les droits de retransmission télé, principale ressource pour l'UEFA.

La France organise en ce mois de juin la Coupe d'Europe de football, compétition réunissant vingt-quatre pays dans dix villes différentes. Considéré comme le 3^e événement sportif mondial en termes de retombées médiatiques, après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football, cette compétition est-elle une chance pour le pays, comme le dit le Président de la République ?

Si on ne sait pas combien rapportera cet Euro, on sait qu'il va coûter cher ! La répartition des coûts et des bé-

néfices entre les différents acteurs témoigne déjà d'un déséquilibre inquiétant. Côté coûts, l'UEFA assure l'organisation du tournoi pour un montant estimé à 650 millions d'euros (location des stades...), tout le reste (stades, infrastructures, sécurité...) est à la charge des pouvoirs publics, notamment de l'État et des villes hôtes. Quatre stades sont sortis de terre, à Bordeaux, Lille, Lyon et Nice, et quatre ont été modernisés à Lens, Marseille,

Saint-Étienne et Toulouse, pour un coût total sur trois ans proche de 2 milliards d'euros. Côté bénéfices, droits de retransmission télévisée, sponsoring et billetterie, l'UEFA garde tout et s'attend à toucher 1,9 million d'euros de recettes, un record ! Elle a aussi obtenu de ne payer aucun impôt sur ses activités en France liées à la compétition, soit 150 à 200 millions d'exonération fiscale...

Dans un contexte de fort chômage et d'économie au point mort, un récent rapport de l'OCDE répond donc à une attente des institutions, échaudés par les Jeux d'hiver d'Albertville, et leurs 454 millions d'euros de déficit estimé en 2006, ou la Coupe du monde de rugby 2007, aux retombées trop localisées pour influencer sur l'économie nationale. Il détaille ville par ville l'intégration de l'Euro 2016 dans un projet global de développement et tente d'évaluer son impact en termes de développement économique

Les JO 2024 dans le viseur !

C'est l'autre objectif du rapport de l'OCDE, qui révèle que seuls les Jeux Olympiques apportent au pays organisateur « un différentiel de croissance significatif ». Une organisation bénéficiaire de l'Euro 2016 serait un atout de poids pour la candidature de Paris 2024. L'impact économique des JO se situerait entre 5,3 et 10,7 milliards d'euros. Trois grands secteurs sont concernés : la construction, l'organisation et le tourisme. La compilation de ces chiffres débouche sur une estimation de création d'emplois comprise entre 119 000 et 247 000. Pour beaucoup, des emplois temporaires, mais dont certains pourraient être pérennisés. Sur le plan social, cela participerait à l'encouragement à la pratique sportive, au « rééquilibrage » des territoires en faveur notamment de la Seine-Saint-Denis, mais aussi à la promotion internationale du concept de Grand Paris.

et d'emploi local. Beaucoup d'experts considèrent néanmoins que les retombées sont très largement surestimées car elles en ignorent les aspects négatifs. Si la compétition doit attirer au moins un million de visiteurs étrangers, combien de touristes éviteront la France sur cette période pour la même raison ? En bref, il ne faudrait jamais chercher à justifier ce type d'événement par la rentabilité alors qu'il est essentiellement question d'image. De ce point de vue, la violence qui accompagne l'événement sportif provoque un effet dévastateur. ♦

Claire Guéville

L'argent ne fait pas le bonheur

A chaque événement international d'ampleur, le sport est analysé, commenté. Il est au Cœur de l'activité médiatique... L'argent, la corruption et autres tares du système capitaliste y tiennent une bonne place. Mais on parle peu des millions de pratiquants, éducateurs et éducatrices, bénévoles, dirigeants, pour qui le sport est d'abord un divertissement pendant lequel l'Humain joue à se développer, dans toutes ses dimensions, corporelles, émotionnelles, relationnelles, cognitives... C'est ce qui fait le succès de la culture sportive et l'attrait de l'EPS comme discipline scolaire. Et c'est là que doivent se concentrer efforts et investissements publics : garantir la démocratisation de l'accès aux pratiques. L'enjeu est d'autant plus important que le sport est le seul rempart contre les méfaits de la sédentarité.



© FREDERICANNA

Loi travail

C'est toujours non !

La mobilisation contre la Loi Travail n'a pas faibli tout au long de ce mois de juin, au grand dam du gouvernement. Il faut dire que les raisons du rejet de ce texte sont toujours présentes.

En premier lieu, l'inversion de la hiérarchie des normes, le fameux article 2 qui donne la primauté absolue à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Autre sujet de discord, la possibilité offerte aux entreprises, même quand elles ne rencontrent pas de difficultés économiques, de modifier la durée et l'organisation du travail ainsi que la rémunération des salariés et de licencier ceux qui refuseraient la modification de leur contrat. Le texte permet en outre à des syndicats minoritaires d'organiser un référendum d'entreprise pour valider un accord signé avec l'employeur, met à mal la médecine du travail et présente des risques de transpositions de ses règles à la Fonction Publique.

Des mobilisations inscrites dans la durée

Toutes ces régressions ne sont pas acceptables pour les syndicats qui ont lancé début juin une votation citoyenne (lire

ci-contre). Mais malgré la mobilisation et le rejet très marqué de la population, le gouvernement refuse de retirer sa loi, après avoir contourné le débat parlementaire. Un mépris et un autoritarisme qui renforcent la détermination des centaines de milliers de jeunes, de salariés, de chômeurs mobilisés depuis des semaines. Car les mobilisations s'inscrivent désormais dans la durée. Les formes d'action se sont diversifiées avec des grèves reconduites dans certains secteurs et des blocages. Après la réussite de la grande manifestation nationale qui a réuni des centaines de milliers

de personnes le 14 juin dernier à Paris et en région, les organisations syndicales ont demandé une nouvelle fois au gouvernement d'entendre leurs revendications. Elles ont condamné unanimement les violences et la tentative d'instrumentalisation de ces dernières par le pouvoir. Elles appellent à poursuivre les mobilisations en cours et à participer massivement aux initiatives qui auront lieu partout en France le 23 juin prochain, pendant l'examen au Sénat de la Loi, et le 28, pour la remise des résultats de la « votation ». ♦

Clara Chaligny

Encadrement du salaire des patrons

Signe que l'indignation s'étend aux parlementaires, une proposition de loi destinée à encadrer le salaire des patrons a failli être adoptée fin mai. La première version de la loi, proposant que les patrons ne puissent pas percevoir plus de 20 SMIC, avait été écartée en commission. Ramenée dans un rapport de 1 à 50, il lui manquait toujours 3 voix. Qu'importe, le député Gaby Charroux (PCF) s'est reporté sur une proposition qui limite leur salaire à 100 SMIC. Las, il aura encore manqué une voix et le député devra présenter sa loi sous forme d'amendement à la loi Sapin 2, débattue à l'Assemblée début juin. Un texte de loi qui prévoit déjà que le salaire des dirigeants soit soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Votation sur la Loi travail : aux urnes citoyens !

Face au déni de démocratie dont fait preuve le gouvernement, l'intersyndicale dont fait partie la FSU, mobilisée contre la Loi Travail, a décidé d'organiser une votation citoyenne.

Alors que 70 % de la population française se déclare opposée au projet de Loi Travail, une mobilisation puissante s'est construite dans le pays depuis le mois de février pour porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, et des tentatives de décrédibilisation du mouvement social. Si le rapport de force a contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, « *Le compte n'y est toujours pas* » indiquent la CGT, FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL qui estiment que « *le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré* ». Afin de permettre à toutes et tous de s'engager dans la mobilisation, ces syndicats organisent une votation citoyenne dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude. Salariés, étudiants, retraités, privés d'emploi peuvent voter en ligne ou par bulletin papier. Les sept organisations syndicales se retrouveront le 28 juin pour remettre les résultats de la votation dans les préfectures et à la présidence de la République.



© FREDERICANNA

Marche des fiertés : exiger les droits pour les personnes LGBT

C'est en plein mois des Fiertés d'Orlando que vient d'avoir lieu le 12 juin la terrible attaque dans une discothèque gay qui a fait 50 morts et 53 blessés. C'est le constat dramatique que les violences continuent de s'exercer à l'encontre de personnes LGBT, partout dans le monde. En France, dans un contexte de propagation d'idées réactionnaires, les marches des fiertés sont organisées pour défendre les droits de ces personnes et en obtenir de nouveaux notamment sur la famille, l'éducation, la santé, mais aussi avec un accent mis sur la question Trans pour l'accès à des papiers conformes à leur identité de genre. La FSU appelle ses adhérent-es à participer à cette lutte en étant présent-es dans la rue, tout au long de la période. (Marche des Fiertés LGBT le 18 juin à Metz et Tours, le 3 juillet à Paris, le 16 à Marseille et Montpellier...).

FSM Un autre monde est possible

Le Forum social mondial (FSM) aura lieu cette année à Montréal du 9 au 14 août. La manifestation réunira plusieurs dizaines de milliers de personnes venues du monde entier, provenant de groupes de la société civile, d'organisations et de mouvements sociaux qui souhaitent construire un monde durable et solidaire. Le FSM 2016 est le premier événement de ce genre à se tenir dans un pays du Nord, depuis son invention à Porto Alegre en 2001. Le défi consiste à rassembler ces acteurs du changement au-delà de l'opposition Nord-Sud pour leur permettre d'échanger, de faire connaître leurs revendications, leurs projets d'action et ainsi alimenter une dynamique positive de changement, pour penser globalement et agir localement.

Environnement

En route vers la COP22

Quelques semaines après la signature de l'accord de Paris conclu dans le cadre de la COP21, les 196 parties signataires (195 États + l'Union Européenne) se sont retrouvées à Bonn fin mai afin de préparer la COP22 qui aura lieu en novembre au Maroc.

Cette dernière rencontre avant la COP22 est d'autant plus importante que les engagements actuels des États ne permettront pas d'atteindre les objectifs de la Convention Climat qui prévoit de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de limiter d'ici 2100 à +2 °C le réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle (1880-1899). Dans ce contexte, la France - qui a pourtant programmé 750 millions d'euros d'investissement vers la transition énergétique d'ici 2017 - risque de faire figure de mauvaise élève avec la réduction annoncée de 136 millions d'euros de



Les énergies non fossiles, source d'économie de CO₂.

crédits au ministère de l'Environnement l'an prochain. Par ailleurs, le texte devra être ratifié par les Parlements nationaux d'au moins 55 pays, représentant au moins 55 % des émissions mondiales de GES. À défaut, il ne pourra pas entrer en vigueur d'ici 2020. Une gageure alors

que le niveau des contributions nationales n'est à ce jour pas clairement établi, pas plus que la méthodologie pour leur calcul ou les échéances de leur mise en œuvre... Autant de questions techniques qui devront être réglées avant l'automne pour que les promesses de la COP21 deviennent réalité. ♦

Vincent Martinez

9 juin

Les retraités dans l'action

Plus de 5 000 retraités ont répondu le 9 juin, à l'appel des neuf organisations de retraités, dont la FSU, autour du mot d'ordre « Augmentez nos retraites ! » Une fois de plus ils étaient nombreux à manifester à Paris et dans les pôles régionaux pour exiger une vraie revalorisation de leurs pensions ainsi que l'abrogation des mesures fiscales qui ont de lourdes conséquences. Dans le même temps, les organisations appellent les retraités à envoyer un courrier aux députés de leur

département leur demandant d'intervenir auprès du gouvernement pour le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour tous les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, vivant seuls, ayant au moins un enfant majeur, comme cela existait avant la réforme de 2008, mais aussi la non-imposition des majorations de pension pour les parents de trois enfants et plus. Les retraités poursuivront les mobilisations pour exiger le retour à une revalorisation an-

nuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année en prenant en compte l'évolution du salaire moyen, l'amélioration du pouvoir d'achat des retraites, le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources dans le régime général mais aussi le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.). ♦

Aline Becker

Projet de Budget 2017

3^e tour de vis austéritaire

Les lettres de cadrage que le Premier ministre a envoyées à l'ensemble des ministères pour préparer la loi de finances 2017 imposent - hors sécurité, justice et éducation - une réduction de 2 % des effectifs et une stabilisation de la masse salariale.

La Cour des comptes a beau avoir récemment reproché à la France de ne pas assez réduire ses dépenses publiques, c'est bien un 3^e tour de vis qui se prépare pour la dernière année du quinquennat.

Le nouvel effort d'austérité budgétaire demandé aux ministères s'inscrit dans le cadre du Pacte de stabilité (50 milliards d'euros d'économies en 3 ans sur 2015-17 dont 30 % réalisées par l'État) pour faire passer le déficit public en dessous de 3 % du PIB.

Les lettres de cadrage ne fixent que les objectifs du projet de loi de finances 2017. Globalement, les ministères devront fournir un effort accru de 2 milliards d'euros, conformément à ce que la France a annoncé dans le programme de stabilité qu'elle a transmis à la Commission européenne. Tous les secteurs,



La Justice, depuis des années en sous-budget, est épargnée.

en dehors de la sécurité, la justice et l'éducation sont priés non seulement de réduire de 2 % leurs effectifs mais aussi de stabiliser la masse salariale, ce qui leur interdit de proposer toute mesure catégorielle à leurs personnels. Pour financer la revalorisation du

point d'indice des fonctionnaires et l'accord sur la rémunération et les carrières, ils doivent par ailleurs dégager des gains de productivité ou des économies nouvelles.

Les dépenses dites « de guichet » (comme les prestations sociales) ne doivent pas non plus augmenter. Et les autres dépenses (fonctionnement, subventions...) doivent, elles, diminuer de 5 %.

Les opérateurs et agences de l'État placés sous la responsabilité des différents ministères (CNC¹, CNRS, CCI...) ne sont pas plus épargnés : ils se voient imposer les mêmes objectifs de réduction des dépenses que leur tutelle et les recettes fiscales qui leur seront directement affectées seront revues à la baisse de 5 % alors même que F. Hollande a annoncé une nouvelle baisse des impôts l'an prochain.

Mercantour : Estrosi condamné

Lors de l'Assemblée générale des chasseurs des Alpes Maritimes, en septembre 2014, Christian Estrosi avait déclaré que « le loup a été réintroduit artificiellement par des fonctionnaires de l'État et par des gardes du parc du Mercantour ». Le Syndicat des agents de l'environnement (SNE-FSU) a alors considéré que cette déclaration portait préjudice à ces personnels et avait assigné l'élu en justice. Un premier jugement rendu le 28 septembre donnait raison au syndicat en estimant que les accusations de Christian Estrosi étaient outrageantes, jugement confirmé par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence à la mi-mai. Chaque année les gardes du Parc national du Mercantour sont victimes d'insultes, de dégradations matérielles, de provocations voire même d'agressions physiques sur fond de rancœurs liées au statut du loup en France. Le jugement de la Cour d'appel devrait leur permettre de retrouver un peu de sérénité dans l'éternel débat entre pro et anti loup.

Les plafonds de crédits de chacun seront fixés au début de l'été. Les discussions budgétaires entre Bercy et les ministères s'avèrent d'autant plus difficiles que ces derniers doivent déjà subir un premier coup de rabot sur leurs crédits de 2016 pour compenser en partie les dépenses nouvelles engagées cette année. ♦

Monique Daune

1. Centre national du cinéma.

Élections des représentants des personnels des régions

De juin à novembre, les agents des nouvelles régions sont invités à élire leurs représentants dans les comités techniques. Un enjeu important pour le nouveau syndicat de la territoriale de la FSU, le SNUTER. Les nouveaux Comités techniques, composés de 15 titulaires, devront en effet statuer sur les droits des personnels de territoires qui pour certains dépassent, en nombre d'habitant et en surface, l'Autriche ou le Benelux, et sont parfois situés à plus de 400 km du lieu d'exercice de l'agent. Un défi d'autant plus important qu'il intervient dans un contexte où les personnels risquent bien d'être les variables d'ajustement des coupes budgétaires.



© TRÉPES/ANSA

PPCR

Un chantier de taille

L'accord sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations des agents de la fonction publique que le ministère a décidé de mettre en œuvre, entre dans sa phase de publication des décrets qui vont concerner près de 700 000 fonctionnaires des trois versants de la fonction publique et au total plus d'un million d'agents, entre 2016 et 2020.

C'est un chantier de taille qui s'ouvre avec pas moins de 75 décrets modifiant environ 500 textes qui doivent être publiés d'ici la fin de l'année civile et qui entreront progressivement en application jusqu'en 2020. Les premiers décrets concernent la transformation en points d'indice d'une partie des primes, actuellement très variables entre les trois versants de la Fonction publique mais aussi entre différents corps d'un même versant. Cela se traduit par une augmentation de 6 points d'indice pour tous les agents de catégorie B soit 333 euros par an en supprimant 278 euros de primes, de 9 points d'indice soit 500 euros par an contre 389 euros de primes pour les agents de catégorie A. Pour les catégories C, une augmentation de 4 points

d'indice est prévue même pour les agents qui ne bénéficiaient d'aucune prime. Ces mesures entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour les fonctionnaires de catégorie B et les personnels de santé de catégorie A et au 1^{er} janvier 2017 pour les autres.

Dans le même temps, l'autre gros chantier prévoit de modifier les déroulements de carrière en se penchant notamment sur la durée entre deux avancements d'échelon afin, là aussi, de les harmoniser entre les trois versants. Mais les règles étant spécifiques à chacun, il n'y aura pas de transposition globale de ces modifications,

mais une déclinaison propre à chaque versant. Le ministère attend une économie de 113 millions d'euros en 2016 avec cette harmonisation des carrières mais prévoit aussi une dépense de 188 millions en 2016 pour appliquer les mesures d'intégration des primes, soit au final une dépense de 75 millions d'euros dans le projet de budget 2016. Pour la FSU, l'intégration d'une partie des primes n'est qu'une étape de la revalorisation salariale qui doit passer par une hausse significative du point d'indice et une réelle amélioration des carrières. ♦

Aline Becker

Travail social : contre la réarchitecture des diplômes

Le 21 juin les travailleurs sociaux manifestaient à Paris à l'appel de l'intersyndicale « Travail social » (CGT, FSU, Solidaires, FAFP, UNEF) pour s'opposer à la réarchitecture des diplômes d'État du travail social remettant en cause les spécificités professionnelles. Le ministère envisage en effet de fusionner les 14 diplômes existants (assistant de service social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale...) en un diplôme unique de travailleur social. Dans un contexte où les professions connaissent des attaques multiformes, les salariés se rassemblaient aussi pour le maintien des stages longs et pour un accès à la catégorie A dans la Fonction publique et au statut-cadre dans le secteur privé.

PPDC

Le ministère de la Fonction publique a engagé le 12 avril une concertation sur les « parcours professionnels et le développement des compétences » des agents. Deux réunions ont déjà porté sur la formation continue, notamment le 31 mai sur le compte personnel de formation (CPF).

Le CPF qui a remplacé le droit individuel à formation (DIF) dans le secteur privé, vise à regrouper plusieurs droits à formation en les rendant transférables d'une entreprise à l'autre. La transposition du dispositif dans la Fonction publique en cas de mobilité ou de reconversion permettrait une « portabilité » des droits acquis, y compris en cas de passage du public au privé ou inversement. Mais l'expérience de la transposition du DIF dans la FP n'a pas été concluante. Et les réponses de la DGAFP sont pour l'instant très floues sur bien des aspects. Se pose aussi la question du financement (qui finance et pour quels montants) pour éviter que le CPF ne soit une coquille vide. La FSU a notamment insisté pour que le CPF vienne bien en plus des plans de formation existants. Avec d'autres syndicats, elle a demandé que le droit à formation soit à l'initiative de l'agent sans refus possible de l'employeur ni droit de regard sur la nature des formations demandées. Mais la DGAFP est attachée pour l'heure à l'accord de l'employeur. Une troisième réunion est prévue le 4 juillet.



© TRÉPES/ANSA

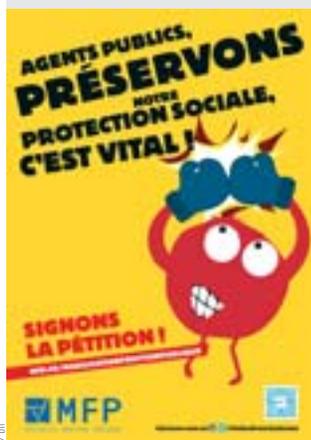
Protection sociale complémentaire Pétition MFP

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation lancée en février, la Mutualité Fonction Publique vient de mettre sur son site mfp.fr une pétition à la disposition de tous les agents publics pour réclamer une protection sociale complémentaire solidaire et financée de manière significative par les employeurs publics.

Le texte rappelle tout d'abord toutes les raisons qu'ont les agents publics de s'inquiéter du devenir de leur protection sociale complémentaire : remises en cause constantes de leurs droits avec les reculs de l'assurance maladie obligatoire ; marchandisation de plus en plus forte de la santé ; volonté croissante d'individualiser la couverture des risques. . .

Il dénonce ensuite la rupture d'égalité des citoyens face au financement de leur complémentaire santé : un rapport récent montre que, sur 12 milliards d'euros d'aides publiques, seulement 32 millions d'euros concernent les agents publics.

Il réclame donc une contribution significative des employeurs publics pour aider les agents à acquérir une complémentaire, mais également la pérennité d'un modèle universel fondé sur la mutualisation des risques et le maintien d'une approche solidaire (sans sélection ni segmentation des risques) tant pour les actifs que les retraités.



Protection sociale complémentaire des agents de l'état Circulaire référencement

Dans la Fonction publique d'état, la plupart des ministères vont procéder à la deuxième vague de référencement des organismes complémentaires susceptibles de bénéficier d'une aide de l'employeur.

L'article 39 de la loi du 2 février 2007 permet, sans toutefois l'imposer, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents actifs et retraités. À partir de 2008, tous les ministères de la FPE ont lancé une procédure de référencement sur la base d'un appel à concurrence au niveau européen qui concerne tous les opérateurs, y compris les entreprises d'assurances. Dans 9 ministères sur 10, ce sont les mutuelles historiques et solidaires de fonctionnaires qui ont été référencées. Mais les conventions, signées pour une durée de 7 ans, arrivent toutes à échéance dans un contexte où les prédateurs de l'assurance privée tentent de se positionner.

Chaque ministère doit établir son propre cahier des charges de référencement qui permettra aux différents organismes candidats de faire une offre dans l'espoir d'être retenus.

C'est là que les organisations syndicales représentatives ont un rôle à jouer pour que le cahier des charges soit le plus protecteur pour les agents. Elles demandent donc ensemble, par exemple, le couplage des garanties santé, prévoyance et perte d'autonomie car seule une mutualisation accrue des risques permet d'offrir un tarif abordable pour tous les agents, quel que soit leur âge. Mais la DGAFP persiste à vouloir exclure la garantie contre la perte d'autonomie du périmètre du référencement alors que le décret de 2007 l'encadrant autorise l'inclusion de cette

garantie dans les offres référencées.

La circulaire devant servir de note de cadrage aux différents ministères n'est toujours pas publiée, preuve d'une certaine gêne au ministère de la Fonction publique. Mais il ne faudrait surtout pas que les choses avancent dans les ministères, en écartant les organisations syndicales représentatives. Sans réponse à leur courrier demandant que d'autres arbitrages soient prononcés, ces dernières ont réécrit à la ministre pour lui demander de les recevoir au plus vite en audience. ♦

Monique Daune

Exposition à l'amiante : droit étendu à la Fonction Publique

Les salariés et anciens salariés du privé exposés à l'amiante ont le droit de cesser leur activité avant l'âge légal de départ à la retraite et de percevoir une allocation jusqu'au bénéfice de leur retraite à taux plein.

Comme le prévoyait l'article 146 de la loi de finances pour 2016, ce dispositif sera prochainement appliqué à l'ensemble des agents de la Fonction publique qui auront développé une maladie professionnelle due à l'amiante. Un projet de décret présenté au Conseil commun de la Fonction publique le 23 mai 2016 fixe les conditions de prise en charge de cette cessation anticipée d'activité. Il ne sera publié qu'une fois qu'il aura été validé par le Conseil d'État.

PPCR

Nouvelles carrières pour les enseignants

Les carrières des enseignants vont être progressivement rénovées entre 2017 et 2020. C'est le résultat des principes retenus par le protocole PPCR qui se décline pour les personnels d'éducation et dans lequel la FSU s'est beaucoup investie pour obtenir des améliorations pour tous.

L'avancement dans la carrière devrait se faire au même rythme pour tous au lieu de trois actuellement. Cependant deux moments « d'accélération » sont prévus aux 6^e et 8^e échelons pour 30 % des enseignants, pour permettre à ces derniers de changer d'échelon un an plus tôt. Le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. Cela signifie concrètement que l'accès à la Hors classe actuelle devrait concerner tous les enseignants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Reste à garantir que tous pourront accéder à l'échelon terminal revalorisé de cette Hors classe. La création d'une classe exception-



Les syndicats de la FSU demandent une meilleure revalorisation des futurs recrutés.

nelle, dont l'accès sera lié à certaines fonctions, est par ailleurs prévue. Cette refonte de la carrière va de pair avec la création d'une nouvelle grille de salaires revalorisée, d'une part par l'intégration d'une partie des primes dans le salaire, mais aussi par une élévation du nombre de points d'indice selon les échelons. Pour les débuts de carrière, seul le premier échelon est réellement revalorisé de 349 à

390 points soit 122 euros nets mensuels. Pour les échelons 7 et 9, 23 points sont ajoutés soit 53 euros nets mensuels, 26 points pour l'échelon 8 soit 64 euros nets mensuels. En fin de carrière, le dernier échelon de la Hors classe passe de 783 à 821, soit 110 euros nets mensuels.

La rénovation de la carrière bouleverse les modalités d'évaluation des enseignants. Si le ministère a fixé deux « rendez-vous » de carrière au moment des passages aux 6^e et 8^e échelons, rien n'est dit sur les modalités pratiques de l'évaluation : inspection en classe, entretien individuel, barème pour les accélérations de carrière. Seule certitude : la note devrait être supprimée. La FSU interviendra dans le groupe de travail pour exiger la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement. Malgré des avancées, des problèmes demeurent donc. Les débuts de carrière voient leur progression ralentie alors que l'on sait le manque d'attrac-

Une mauvaise réponse à un vrai problème

Le dispositif "M1 en alternance", développé cette année à Créteil et en Guyane, propose à des étudiants de M1 MEEF, payés au SMIC, de travailler à tiers-temps. Pour la rentrée 2016, ce devrait être le tour des ESPE de Reims, Versailles et Amiens. Ce dispositif est une mise en pratique précipitée, qui minore les horaires universitaires déjà insuffisants dans les M1 classiques pour appréhender toute la complexité du métier. Un vrai paradoxe alors que le ministère affirme qu'il a remis en œuvre la formation initiale des enseignants. La FSU désapprouve ce dispositif qui fait reposer sur les étudiants les conséquences de la crise de recrutement. Il est urgent de mettre en place des prérecrutements qui voient les étudiants rémunérés pour ne pas avoir à financer leurs études, comme il est urgent de revaloriser leurs salaires et d'améliorer leurs conditions d'exercice, pour rendre les métiers de l'éducation attractifs.

tivité des métiers d'enseignant. Les volumes et modalités d'accès à la classe exceptionnelle ne concerneront qu'une infime partie des enseignants. La FSU et ses syndicats n'ont cessé de porter dans les discussions l'exigence d'une meilleure revalorisation des futurs recrutés, des garanties sur le parcours de tous sur au moins deux grades dans le cadre d'une carrière plus linéaire et plus rapide, et d'une troisième classe accessible à tous. 💧

Aline Becker

Les oubliés de la revalorisation

Après plusieurs reports, reprogrammations... le chantier n° 5 sur la revalorisation des métiers de l'enseignement pour les personnels exerçant dans les dispositifs et structures adaptés ou spécialisés (SEGPA, ESMS, ULIS...) s'est enfin rouvert le 16 juin.

Sur la table, notamment, la transformation des heures de coordination et synthèse en une nouvelle indemnité, et le versement de l'ISAE pour tous. Mais selon les propositions initiales du ministère, certaines catégories pourraient y perdre. Inacceptable pour la FSU et ses syndicats, pour qui il ne peut s'agir que d'aboutir à une véritable revalorisation pour tous, ce qui n'est toujours pas le cas... à suivre, donc.

UNESCO, Sauver la voie pro

« La France fait partie des pays de l'OCDE qui insèrent le moins bien les jeunes issus de l'enseignement professionnel. » C'est le constat alarmant que fait le CNETCO à l'issue de sa conférence « Quel avenir pour l'enseignement professionnel ? ». Problèmes aigus d'insertion professionnelle, de poursuite d'études, pénurie grave d'enseignants... autant de points que le SNUEP-FSU ne cesse de dénoncer et qui revendique un plan d'urgence pour la revalorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

1 000 euros pour les « raccrocheurs »

Au moins 1 250 jeunes de 16 à 18 ans devraient bénéficier d'une bourse de 1 000 euros par an à partir de la rentrée 2016, s'ils reprennent leurs études après avoir interrompu leur cursus. Ces « raccrocheurs » seront les premiers à bénéficier d'une des mesures du plan jeunesse pour « renforcer le droit à la formation de tous les jeunes. » Attribuée sous condition de ressources, elle cible les élèves boursiers qui sont socialement les plus en difficulté.

EREA : les enseignants-éducateurs mobilisés

Ils étaient près de 200 PE-éducateurs de toute la France rassemblés à Paris le 1^{er} juin à l'appel de leurs organisations syndicales, dont le SNUipp-FSU pour défendre les internats éducatifs des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté). Une délégation reçue rue de Grenelle a obtenu du ministère la réouverture du groupe de travail resté en suspend depuis 2014, qui devra aboutir à l'écriture d'une nouvelle circulaire redéfinissant les missions, les modalités d'orientation des élèves et la place des PE-éducateurs dans les internats éducatifs.

Rythmes scolaires

Des rapports qui appellent une remise à plat

Deux rapports, l'un rédigé par les inspections générales de l'Éducation nationale et l'autre d'origine parlementaire, deviennent dresser un tableau plus que mitigé de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Promis par le gouvernement, le rapport des inspections générales sur « l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires » a enfin été publié le 10 juin dernier.

Il confirme dans ses grandes lignes les points d'alerte établis par le SNUipp FSU. Les affirmations de la ministre au sujet du lien mécanique, voire presque magique, entre nouveaux rythmes scolaires et réussite des élèves s'en trouvent quelque peu ébranlées. Déséquilibre des apprentissages entre les fondamentaux et les autres domaines, maternelle sur la sellette, fa-



Les rythmes paraissent particulièrement inadaptés pour la maternelle.

tigue et manque de disponibilité des élèves... autant de points qui confirment que des évolutions sont indispensables.

Le rapport de la sénatrice Françoise Cartron (PS, Gironde) vient compléter le tableau. Centré sur le péri-scolaire des communes rurales, il souligne certes l'investissement des petites communes

pour ces activités mais note les relations difficiles et le manque de coordination avec l'Éducation nationale. Et il confirme en creux les grandes inégalités qui persistent dans ce domaine.

Pour le SNUipp-FSU, c'est l'organisation de l'année, de la semaine et de la journée qui doit être remise à plat: cela nécessite l'écriture d'un nouveau décret. ♦

Emmanuel Guichardaz

Accompagnement des élèves handicapés

Vers la fin des contrats aidés ?

À l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap, le Président de la République a annoncé de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

En particulier 6 000 emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) seraient créés à la rentrée 2016, et 32 000 sur cinq ans, portant à 50 000 le nombre de professionnels chargés de cette mission, en équivalent temps plein.

Ces mesures ont pour objectif de réduire la proportion d'agents en contrats aidés (CUI) assurant un accompagnement individuel de ces élèves (qui représentaient, à la rentrée 2014, près de 60 % des accompagnants) et de renforcer le processus de professionnalisation qui a été enclenché depuis deux ans avec la mise en œuvre du CDI pour les AESH et la création du diplôme d'accompagnant (DEASH).

Cependant l'étalement sur

5 ans est bien long pour des personnels pour qui l'horizon est fixé à 2 ans: un certain nombre d'entre eux, malgré cette avancée, risquent alors de rester au bord du chemin. Les syndicats de la FSU, qui ont organisé le 22 juin une journée nationale pour porter les revendications de ces personnels, demandent notamment que le délai de création des 50 000 emplois soit porté à deux années maximum. ♦

E. G.

Guyane

Éducation prioritaire pour tous... ou presque !

L'année dernière, le ministère de l'Éducation nationale avait fait le choix de redéfinir la carte de l'éducation prioritaire sur la base d'un périmètre prédéterminé, dans une logique de redéploiement de moyens et non de dotations en fonction des besoins. Cette situation n'est pas tenable alors que les inégalités scolaires et les difficultés sociales persistent et continuent de croître dans nombre d'établissements et de territoires.

En Guyane, la forte mobilisation des personnels éducatifs, des élus et des parents d'élèves a contraint le gouvernement à reconsidérer la situation.

La ministre de l'Éducation vient en effet d'annoncer le passage en REP+ (éducation prioritaire renforcée) de 10 collèges de Guyane, portant ainsi à 29 le nombre de collèges REP+ (et un en REP), incluant les écoles qui les alimentent.



En Guyane, 10 collèges et les écoles de leurs secteurs passent en REP.

On revient donc au classement qui avait été acté avec l'ancien recteur que son successeur refusait pourtant d'appliquer jusqu'ici, arguant d'une erreur de communication. C'est dans ce contexte que la FSU et ses syndicats, reçus au cabinet de la Ministre, dans le cadre d'une intersyndicale, ont obtenu gain de cause.

Pour autant, ici comme partout

ailleurs, les lycées demeurent exclus de l'éducation prioritaire, la Ministre affirmant dans un récent courrier que la carte se limiterait à la scolarité obligatoire, à savoir les écoles et les collèges, oubliant au passage qu'un élève de seconde n'a que 15 ans ! Contrainte par une logique de répartition de moyens insuffisants, la « refondation » de l'éducation prioritaire montre une fois de plus ses limites. ♦

Claire Guéville

Alerte sur l'Enseignement agricole

L'Enseignement agricole public est aujourd'hui placé dans l'incapacité de répondre aux besoins croissants de formation. Sous la pression démographique, on voit donc se développer l'enseignement privé que certaines régions financent et promeuvent, notamment par le biais de l'apprentissage. Tous les élèves faisant le choix de l'Enseignement agricole public devraient pouvoir y trouver leur place, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. Pour l'instant, le Ministère de l'Agriculture n'ouvre aucun débat sur le sujet. Pour le SNETAP-FSU, il est urgent de lancer le débat sur l'avenir de la voie professionnelle à l'instar de la réflexion qui s'engage dans l'Éducation Nationale. Il est temps de revaloriser l'enseignement professionnel public comme voie de réussite et d'intégration sociale.

Canopé

Les enjeux de l'établissement unique

En 2014, le réseau SCÉRÉN-CNDP-CRDP devient un établissement unique, sous l'identité de Canopé, et affiche l'ambition de répondre à des besoins nouveaux en matière d'outils, d'approches et de supports pédagogiques. Cette restructuration est cependant lourde de conséquences pour les personnels.

Le nouvel établissement public est aujourd'hui organisé en 13 directions territoriales pilotées depuis Chasseneuil-du-Poitou, pour partie recoupant la carte des nouvelles régions, d'un

Atelier ouvert au public par département, de la Librairie de l'éducation (Paris), du Clémi et du Musée national de l'éducation (Rouen).

La direction a fixé une nouvelle organisation dans laquelle les personnels se voient affectés sur des postes aux contours mal définis, parfois loin de leur métier d'origine. Elle répond au passage aux injonctions du ministère en supprimant et en mutualisant les fonctions supports pour réduire globalement

les effectifs. L'organisation et le sens du travail sont mis en jeu. La rédaction d'un nouveau règlement intérieur, s'il s'attaque à l'égalité de traitement, révèle en l'état une dégradation de la situation des personnels et de leurs conditions de travail. C'est le droit à congé qui est ainsi revu à la baisse pour certains.

Plus généralement, cette nouvelle organisation pèse sur les principes de service public que Canopé doit porter et les mis-

sions qu'il doit remplir. L'établissement public doit avoir la vocation première, sinon unique, de rester à la disposition du ministère de l'Éducation nationale et des académies. Or le récent accord avec Amazon pour la publication sur un format propriétaire et privé des contenus éducatifs a de quoi inquiéter car il témoigne de l'intervention d'intérêts privés pour une mission pourtant d'intérêt général. ♦

C. G.

Le temps du temps libre

Temps libre au 104 à Paris, lieu de production et de création culturelle.

La saison estivale qui s'approche est pour beaucoup – mais pas pour tous – synonyme de temps libre et de repos. Congés payés, retraite, trente-cinq heures... des conquêtes sociales relativement récentes, qui ont bouleversé bien au-delà de notre seule relation au travail.

Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

Jamais sans doute, dans l'histoire de l'humanité, autant de personnes n'ont disposé d'autant de temps pour s'adonner à d'autres occupations que le travail, les tâches domestiques ou les déplacements contraints. Une réalité qui, au-delà des disparités, cache cependant de nombreuses inégalités, tant quantitatives que qualitatives. En moyenne cependant, nous faisons de plus en plus d'activités, parfois dans le même temps, ce qui donne l'impression paradoxale de manquer de ce dernier ou de courir toujours après.

Le français passe ainsi au cours de sa vie 100 000 heures devant la télévision ou l'Internet, 30 000 heures en formation, 200 000 heures au lit... et fait beaucoup d'autres activités : il se promène, va au supermarché, consomme de la culture ou du sport...

Il est vrai cependant que si nous avons plus de temps libre, la frontière entre celui-ci et le temps « salarial » est de moins en moins étanche : le travail s'invite de plus en plus à la maison, les outils de communication ayant accéléré ce phénomène, mais il est parfois possible de prendre

sur son lieu de travail le temps de planifier un week-end ou de réserver ses vacances. Plus récemment, les espaces mêmes se sont imbriqués, avec l'importation, au cœur de nos villes, des codes sociaux des vacances, jusque dans les tenues vestimentaires. Sommes-nous pour autant passés à une société du temps libre ? Plusieurs éléments viennent nuancer cette affirmation. D'abord parce qu'il a fallu le conquérir : la semaine de 40 heures, les congés payés, et le droit à la retraite sont le fruit des luttes sociales du siècle dernier et, plus récemment, les mobilisations pour les retraites montrent à l'évidence que ces acquis sont fragiles. Ensuite parce que les phénomènes d'exclusions existent, ils touchent particulièrement les populations des quartiers périphériques, les personnes socialement isolées (et notamment les femmes seules), ou en grande détresse économique. Pour ces catégories, la notion de temps libre n'est donc pas la même que pour les autres. Le temps libre peut aussi heureusement se révéler un temps utile, voire essentiel pour certains secteurs : la moitié des élus, et la plupart des responsables associatifs sont des retraités ! Ce temps n'est donc pas seulement synonyme de farniente et de sieste au soleil. Mieux que ça, une véritable économie du temps libre et des loisirs s'est développée, surtout dans un pays qui reste le champion du monde... pour l'accueil des touristes, étrangers ou non. Reste à faire en sorte que tout le monde puisse en profiter.

Temps libre, tant de vies



L'aspiration à ne pas consacrer toute sa vie à son travail a trouvé plusieurs traductions sur le plan législatif.

Nous passons, et nous continuerons de passer de moins en moins de temps au travail.

Ce constat amène le chercheur en économie et sociologie du travail Guy Roustang à affirmer que « la production de richesses économiques sera de moins en moins centrale dans la vie sociale » et que « Nous sommes entrés dans une civilisation où le temps contraint est largement dépassé par le temps libre ».

Mais qu'entend-on précisément par « temps libre » ? Ce temps est-il véritablement libéré de toutes contraintes ? Quel(s) usage(s) en fait-on ?

Un mois après son arrivée au pouvoir, le Front populaire a généralisé les congés payés obligatoires en France par une loi prescrivant un minimum de deux semaines de congés par an pour tous les salariés français liés à leur

employeur par un contrat de travail. La promulgation de cette loi n'a certes pas conduit à une explosion immédiate du tourisme car beaucoup de salariés n'avaient ni le réflexe ni la possibilité financière de partir de chez eux. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, au cours des années cinquante et surtout soixante, que le véritable tourisme de masse s'est développé.

Les premiers congés payés

Mais le « billet populaire de congés payés » qui offrait une réduction de 40 % en troisième classe à permis dès l'été 1936 à 600 000 salariés de découvrir pour la première fois la mer ou de profiter des bienfaits de la campagne ou de la montagne. Ces congés payés ont surtout suscité d'immenses espoirs chez les ouvriers, désireux de vivre

mieux et de profiter davantage de la vie.

L'aspiration à ne pas consacrer toute sa vie à son travail a trouvé plusieurs traductions sur le plan législatif. De deux semaines en 1936, les congés payés sont passés à 3 semaines en 1956, puis à 4 en 1969 et enfin à 5 en 1982. La semaine de 40 heures, instituée par les accords Matignon de juin 1936, fut ramenée à 39 heures en 1982 et à 35 heures à partir de 2000, mais en contrepartie d'une plus grande flexibilité des horaires et d'un aménagement différencié du temps libre avec les RTT. Aujourd'hui, dans une société minée par un chômage de masse, certains dont la FSU relancent la question d'une nouvelle réduction du temps de travail « pour travailler moins mais travailler tous et mieux ». Une revendication qui va notamment à rebours des réformes qui retardent l'âge légal de départ à la retraite ou, plus récemment, du projet de loi EL Khomri qui permet d'imposer localement aux salariés un allongement de leur temps de travail.

Temps libre ou contraint ?

Mais que faire de son temps si on ne le consacre pas seulement pas à son activité professionnelle ?

Il n'y a pour l'heure aucun statut légal du temps « hors travail », longtemps considéré comme un simple temps de repos pour reconstituer sa force de travail. Les experts parlent de « temps contraint » (celui qui est dû à la société) ou de « temps libre » (celui que l'on peut librement s'accorder) mais la frontière est poreuse quand on pense au temps passé dans les transports entre le travail et le domicile, ou encore au « fil à la patte » que constituent les nouvelles technologies quand l'employeur réquisitionne une partie de ce « temps libre » pour faire travailler à distance ses salariés en dehors de leurs heures de travail.

L'enjeu n'est-il pas aujourd'hui de promouvoir et de protéger un « temps libre » qui soit utile tant pour l'individu que pour la société en déjouant les inégalités (sociales, territoriales, culturelles...) à l'œuvre dans son organisation ? ♦

Temps pis pour les autres ?

Le temps libre n'a cessé de s'allonger depuis le xx^e siècle, conséquence des réformes successives sur la durée du travail et des gains de productivité.

Selon une étude du Crédoc sur les loisirs et le temps libre dans la vie quotidienne, parue en juillet 2014, ce temps a augmenté en France de 47 minutes par jour entre 1986 et 2010, passant de 7h19 à 8h06 par 24 heures. Mais il est plus élevé chez les étudiants et les retraités. Chez les actifs, il diffère aussi. Les agriculteurs ou les commerçants ont les journées de travail les plus longues et les vacances les plus courtes. Les femmes sont aussi lésées. Trop souvent prises par les tâches domestiques, elles ont moins de temps de loisir par jour, même si l'écart tend à diminuer avec les hommes et les femmes. Si l'ensemble des Français passent beaucoup de temps à regarder la télévision, à surfer sur le Web ou à jouer aux jeux vidéo, on constate des disparités selon l'âge et l'origine sociale autour de ces activités. Les jeunes adultes passent beaucoup moins de temps que leurs aînés à regarder le petit écran. En revanche l'attrait d'internet, des jeux vidéo et des réseaux sociaux est beaucoup plus élevé chez les plus jeunes même si l'accès à internet s'est largement démocratisé quel que soit l'âge. Mais en regardant les pratiques de loisirs en détail, on constate qu'elles sont socialement marquées. Si les plus diplômés regardent la télévision et passent du temps sur internet, ils le font beaucoup moins que les autres et s'orientent sur des programmes culturels



Les catégories sociales supérieures profitent d'avantage que les autres de la diversité d'offre d'activités.

plutôt que des divertissements. Par ailleurs, plus le niveau social est élevé, plus les activités de loisirs sont diversifiées. Les catégories sociales supérieures profitent d'avantage que les autres de la diversité d'offre d'activités qu'elles soient sportives, artistiques, culturelles, sans que cela ne représente un coût très élevé dans la mesure où une grande partie est financée par les collectivités. L'impact du milieu social est donc plus marqué par des questions d'habitudes culturelles que des questions financières même si ces dernières ne sont pas à négliger. Ces inégalités sont renforcées par les secteurs d'habitation. Plus l'habitat est éloigné des lieux et structures de loisirs et moins la pratique d'activités est régulière. Le surcoût engendré par les frais de déplacement et les contraintes que cela occasionne est un frein important à la pratique d'activités de loisirs régulières, ce qui pénalise en particulier les plus jeunes. ♦

Une société construite sur le temps scolaire

Le temps scolaire détermine fortement le temps de travail (les RTT sont souvent utilisées pour le mercredi par exemple ou les vacances scolaires intermédiaires) et en conséquence le temps libre. Le calendrier scolaire concerne donc l'ensemble de la société et résulte largement de la contrainte économique. Le découpage en trois zones a pour objectif de stimuler le développement des sports d'hiver. La décision récente d'avancer les vacances de Printemps d'une semaine sous la pression des lobbies du tourisme a relégué une fois de plus au second plan les intérêts éducatifs. De même, les « grandes vacances » sont nées au cours du xix^e siècle pour répondre aux besoins de main-d'œuvre d'une France rurale qui mobilisait les enfants aux travaux des champs. À partir des années soixante, l'augmentation de la durée des congés payés et l'essor du tourisme font des vacances d'été un enjeu économique doublé d'un rituel social.

Rien ne sert de courir ?

Selon une étude commandée par la Fédération Française d'Athlétisme, environ 9,5 millions de personnes s'adonnaient en 2015 à la course à pied sous toutes ses formes, soit 20 % de la population de plus de 15 ans. Il faut néanmoins différencier les adeptes réguliers des occasionnels mais la majorité des coureurs (80 %) déclarent courir une fois par semaine. Bien que 16 % des Français aient arrêté de faire des « tours de terrain », la course à pied est un sport particulièrement en vogue avec + 11,5 % de coureurs chaque année entre 2010 et 2015. C'est un sport intergénérationnel qui touche l'ensemble de la population française (52 % des coureurs ont entre 25-49 ans) et qui se féminise : les hommes restent majoritaires mais la progression du nombre de coureuses dépasse largement celle des hommes. L'origine sociale du coureur type est assez disparate : 30 % sont des employés/ouvriers, 28 % sont issus des classes aisées et 27 % des classes moyennes. La course à pied s'exerce principalement le week-end et durant les vacances pour se maintenir en bonne santé (94 %) ou en forme (96 %). C'est en effet le côté « amateur » qui rend ce sport particulièrement attractif et seulement 17 % des coureurs participent à au moins une compétition dont 2 % à plus de cinq épreuves par an. 39 % des coureurs avouent en effet ne courir que pour le plaisir, une sensation qu'ils ne retrouvent pas dans la compétition. Parmi les courses les plus plébiscitées figurent notamment les marathons (32 077 Français ont participé à celui de Paris en 2014) ou les cross. Cela reste cependant une activité solitaire (75 % des pratiquants) même si de nombreux blogs et applications ont été mis en place pour que les coureurs partagent leurs passions.



© RYNDALVA

Le droit à la paresse

Avec l'augmentation de la productivité, nos sociétés modernes vont nécessiter de moins en moins de travail, comme le confirme l'INSEE qui indiquait en 2010 que le temps libre quotidien des Français avait augmenté de 7 minutes en 11 ans.

Alors, la vraie richesse ne serait-elle pas ce temps libre dont on devrait pouvoir bénéficier davantage tout en se donnant de nouvelles perspectives ? Déjà au XIX^e siècle Karl Marx estimait, que « *la richesse est liberté, elle est temps disponible et rien de plus. Là où les hommes travaillaient 12 heures, ils n'en travailleront que 6* ». C'est sans doute oublier les paradoxes qui jalonnent nos sociétés modernes rongées par un chômage de masse et un dumping social qui culpabilisent ceux qui sont démunis d'emploi et placent dans la crainte de la perdre ceux qui en bénéficient.

Temps libre, temps utile ?

D'autant que comme l'indique l'économiste Joseph Stiglitz « *la valeur du loisir est un élément de la richesse* ». Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la valeur ajoutée produite par le tourisme en France qui a généré 43,2 milliards d'euros de recettes en 2014 (2 % du PIB) ou le sport avec les 17,6 milliards d'euros de biens et de services sportifs consommés en 2011 par les ménages français. Ou encore la culture, qui a contribué en 2014 à hauteur de 57,8 milliards d'euros au PIB. Une approche que récuse Jean-Marie Harribey qui estime que « *le loisir et la culture, sont des éléments de notre richesse* » mais auxquels « *on ne peut pas donner de valeur marchande dans le PIB* » et dont « *l'usage peut n'avoir qu'une finalité sociale, conviviale, voire contemplative* ».

Le temps libre pourrait-il donc se suffire à lui-même ? Tout d'abord comme une nécessité permettant au travailleur de reconstituer sa force de travail, mais aussi pour assurer l'entretien physique et intellectuel ou l'épanouissement personnel des individus ? En 1987, c'est le social-démocrate allemand Peter



© FREDERIC WALT

Le tourisme en France a généré 43,2 milliards d'euros de recettes en 2014.

Glutz, qui lançait dans le quotidien *Der Spiegel* cet appel pour : « *la réduction de la durée du travail, conçue non pas seulement comme [...] une plus juste répartition du travail, mais comme la voie vers une société différente procurant aux gens plus de temps disponible [...] pour sa quête du sens* ».

Et si l'emploi demeure la principale priorité pour 56 % des Français en 2016 (sondage Odoxa-Le Parisien), ceux-ci souhaitent aussi « *avoir plus de temps à consacrer à leur famille* » (28 %), ou encore « *trouver l'amour* » (16 %). Le temps libre conçu comme source d'épanouis-

Que faire de son temps libre ?

« Le temps libre est le temps qui n'est consacré ni aux besoins physiologiques ni au travail ni aux tâches domestiques ni au transport » selon la définition de l'Insee. Sur les 24 heures quotidiennes dont dispose un français, « la moitié est passée à dormir, manger et se préparer » et les personnes qui travaillent bénéficient de quatre heures de temps libre. Les principales activités de temps libre sont la télévision (2 h 06 quotidiennement), internet (33 minutes), la lecture (18 minutes), la promenade (17 minutes) et le sport (9 minutes), centrés autour de grands domaines : la famille, la maison, le sport et les jeux, les voyages, les sorties culturelles, la sociabilité et l'implication dans la vie associative. Les dépenses de loisir des ménages s'élèvent à environ 7,7 % du budget total, après l'alimentation, la voiture, les emprunts et le loyer.

sement personnel est donc une légitime demande. Pour preuve, la « démocratisation du temps libre » a permis « la démocratisation de la mobilité... et de l'érotisme : on fait plus de kilomètres, et plus l'amour... » estime Jean Viard qui voit dans les vacances un élément « important pour l'équilibre psychologique, familial, sentimental »... En outre, l'engagement social (politique, associatif, syndical) s'accomplit essentiellement sur le temps libre, rappelle le sociologue. L'avènement d'une société du temps libre est autant « la promesse d'une re-création, pour l'individu, que la condition, collective, de l'épanouissement de nombreuses formes d'arts, de sports, de projets désintéressés » concluent pour leur part les rapporteurs d'une enquête du Crédoc*.

Alors, on se met au travail ?

*Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (Crédoc) : « Occupation du temps libre une norme de consommation inégalement partagée » (novembre 2004).

Apprendre les vacances

Si depuis 1965, le taux de départs en vacances* des enfants et jeunes jusqu'à 19 ans a augmenté régulièrement, il stagne depuis 2004, pour s'établir à 75 %.

Ainsi, trois millions d'enfants ne partent en vacances chaque année, selon une étude de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej).

Pire, deux millions d'entre-eux n'ont pas quitté leur domicile, même pour une nuit. Loin derrière la raison financière qui reste l'explication largement dominante, 15 % des parents non partants évoquent dans la même étude qu'eux-mêmes n'ont pas pu prendre de vacances pour des raisons professionnelles et n'ont pas trouvé de solutions pour faire partir leurs enfants sans eux. Seules 3 % des familles invoquent le choix, l'habitude de ne pas partir ou l'absence de nécessité comme raison au non-départ de leur enfant.

Créé dans l'après-guerre quand à peine 15 % des Français partaient en vacances, le tourisme social familial connu notamment à travers le VVF est aujourd'hui en recul. Les aides aux départs en vacances restent insuffisantes, même si quelques dispositifs existent comme les chèques vacances de l'ANCV, les bourses de la Jeunesse au Plein Air (JPA) ou encore les aides au départ en vacances des Caisses d'allocation familiales.

Dans le même temps la fréquentation des colonies et camps de vacances poursuit sa baisse entamée dans les années quatre-vingt-dix. Cet accès aux séjours collectifs est de moins en moins possible pour les classes moyennes dont les revenus oscillent entre 2 000 et 4 000 € par mois. Exclues des aides, ils ne peuvent faire face à l'augmentation importante des prix des séjours. Une baisse de fréquentation qui a des incidences sur les économies locales de certains secteurs touristiques comme le milieu de la montagne avec des effets inattendus comme celui d'une plus grande méconnaissance générale de ce milieu que les professionnels de la montagne n'hésitent pas à mettre en relation avec la hausse des accidents.

Aussi l'enjeu de « l'éducation au départ » est important, il nécessite la mise en place d'habitudes et de réflexes qui n'ont rien de naturel. Affronter la peur de l'inconnu, s'adapter aux changements de rythmes, découvrir un nouvel environnement autant d'apprentissages utiles pour développer le goût des vacances. C'est tout le sens de l'effort spécifique de la JPA dans le cadre de l'aide au premier départ qui a pour but de permettre un premier séjour qui puisse ensuite en appeler d'autres.

* Au moins 1 nuit hors du domicile.

Le droit à la déconnexion

Fustigée a priori par le patronat, la réduction du temps de travail est une évolution tendancielle de nos sociétés. Pourtant, les modalités de sa mise en œuvre ne sont pas aujourd'hui assez larges pour permettre une réelle déconnexion : réduction de la durée du travail journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel ; droit à l'année sabbatique ; droit à un congé parental d'éducation avec maintien d'une quotité du dernier salaire ; généralisation du droit au congé individuel de formation ; droit à congés payés pour prendre soin d'un parent ou d'un enfant malade, etc. Ce droit à la déconnexion constituerait un progrès fondamental correspondant à une demande sociale de plus en plus étendue. En témoignent ces nombreuses expériences de « travailler moins pour profiter plus » : de la vie, de sa famille, de sa passion... pour s'investir dans une association, développer un projet coopératif, militer, monter son entreprise, voyager, étudier, se former, jardiner, bricoler, lire, faire du sport, créer, composer, faire un break... Bref, un temps permettant l'accomplissement désintéressé de soi.

États-Unis : « No-vacation nation »



Moments de temps libre à Central Park.

© THE NEW YORK TIMES

Le pays sans vacances ! Ce serait même la seule économie développée où les congés payés ne sont pas obligatoires... Il ne faudrait pas pour autant en déduire que les Américains ne partent pas en vacances ou qu'ils n'ont pas de loisirs... Branche par branche, entreprise par entreprise, les employeurs accordent des jours de congés aux salariés. Mais aucune loi ne les y oblige ni ne garantit le droit à des congés payés.

Selon le Bureau des statistiques du travail, un quart des Américains, soit 28 millions de personnes, ne bénéficient pas de congés payés. 10 % des salariés à plein-temps et 60 % de ceux qui travaillent à temps partiel n'ont pas de vacances ou ne sont pas rémunérés s'ils en prennent. La durée moyenne des congés payés, secteurs public et privé confondus, est de douze jours par an (sans compter les jours fériés au nombre de dix). Pourtant, un tiers des bénéficiaires n'arrivent pas à les prendre en totalité et rendent trois jours en moyenne à leur employeur. La même proportion d'un tiers reste en contact fréquent avec le bureau ou relève régulièrement ses e-mails professionnels. Les salariés morcellent leurs congés, s'organisent des week-ends de trois

jours. Seuls 14 % d'entre eux prennent deux semaines consécutives. Trois semaines ? C'est un signe extérieur de richesse - et d'excentricité.

Faute de grands départs et de grande transhumance, les États-Unis ne connaissent pas le phéno-

mène de la « rentrée ». Les vacances se terminent comme elles sont venues : par un long week-end (trois jours entiers !) début septembre. C'est Labor Day : la fête qui célèbre le travail. Dans les années 60, le temps de travail aux États-Unis est encore comparable aux normes européennes mais en l'espace de 30 ans, les Américains subissent ensuite une réduction de leur temps de loisir annuel de 140 heures. Aujourd'hui, l'employé américain travaille en moyenne 100 heures de plus par an que dans les années 1970 et pour les femmes, 200 heures, soit cinq semaines, de plus. Un tel rythme détermine largement les temps de loisirs et du tourisme souvent limités à de courts séjours dans la famille, souvent éloignée, ou à des get-away, escapades défouloirs d'un week-end. Plus rarement, et souvent pour les plus aisés, il y a des séjours à l'étranger ou des croisières sur le principe du tout compris (voyage, activités et repas). À titre d'exemple, la durée moyenne de séjour dans le parc de Yosemite, en Californie, est aujourd'hui de cinq heures alors que la génération précédente y passait deux jours. ♦

La recherche du temps perdu

On décrit souvent les Français comme viscéralement attachés à leur temps libre et leurs loisirs. Les travaux du CREDOC montrent que la place faite aux loisirs et à la vie relationnelle a certes augmenté ces vingt dernières années en France, mais qu'elle reste en deçà de pays de niveau de richesse comparable, qu'il s'agisse de la durée du temps libre disponible, du budget consacré aux loisirs et à la culture, des aspirations de la population ou des pratiques. Seuls 34 % des Français considèrent que leurs loisirs jouent un rôle très important dans leur vie, proportion très

comparable à celle observée en Allemagne (35 %) et nettement moins importante qu'en Angleterre (50 %) ou en Suède (55 %). La France se distingue plutôt par un surinvestissement dans la sphère professionnelle, considérée à la fois comme un devoir envers la société et un moyen d'épanouissement personnel. D'une façon générale, l'aspiration aux loisirs, corrélée au niveau de richesse, est plus importante dans les pays du Nord de l'Europe ou les pays anglo-saxons que dans les pays du Sud de l'Europe.



© THE NEW YORK TIMES

Jean Viard : « Le temps libre est profondément ancrée dans la culture »

Directeur de recherches CNRS au CEVIPOF. A publié notamment
« Le triomphe d'une utopie — La révolution du temps libre » - Ed. De l'Aube (2015).

Bénéficie-t-on de plus temps libre qu'autrefois ?

Bien sûr ! Sous Napoléon, on travaillait 70 % de sa vie éveillée. Nous en sommes aujourd'hui à 18 %. La place du travail a complètement changé dans la vie des hommes. En moyenne, en Europe, on part à la retraite quand on a travaillé entre 65 000 et 70 000 heures, et on vit en moyenne 700 000 heures. Le travail représente donc environ 10 % de notre vie, contre près de 40 % il y a un siècle.

Pourtant, on a toujours l'impression de manquer de temps...

Ce qui donne cette impression de ne plus avoir de temps, c'est que l'on fait beaucoup de choses, et qu'on se déplace de plus en plus. Jusqu'à la guerre, on faisait en moyenne 5 km par jour, on en fait 60 aujourd'hui. Un tiers de ces déplacements est utilisé pour les week-ends et les vacances, un autre tiers pour aller travailler, et le dernier sert à « habiter la ville » : faire les courses, des activités. C'est de faire autant de choses à la fois qui nous donne l'impression d'être toujours occupé.

Que fait-on de ce temps libre ?

Il faudrait parler plus de temps « non salarial » que de temps « libre » : dans ce temps qui n'est pas « salarial », il y a du temps contraint, comme les courses, s'occuper des enfants, on peut aussi recevoir des SMS ou des mails de son patron mais à l'inverse, sur le temps de travail, on peut parfois organiser ses vacances sur Internet, planifier son week-end avec ses copains... Les cloisons ne sont donc plus étanches.

Les pratiques ont-elles évolué ?

Nous avons importé dans la ville tout ce que l'on fait pendant les vacances : Paris-plage, l'aménagement des berges de la plupart des

fleuves... On mélange ainsi Hausmann et la Méditerranée. Nous avons eu une période où les activités nous ont fait sortir de la ville, pour aller au bord de la mer, à la pêche... et maintenant, en plus de cela, on a fait entrer tous ces codes sociaux dans la ville - avec le code vestimentaire qui va avec.

La culture du temps libre est profondément ancrée dans la culture collective.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne...

Pour les vacances, on observe trois groupes distincts. Un tiers de gros consommateurs, qui ont généralement une résidence secondaire, et partent cinq à six fois par an. Cela correspond à la classe supérieure. Les populations salariées moyennes partent 15 jours l'été, 10 jours s'ils ont un peu moins d'argent et peuvent éventuellement rajouter 3 jours à un autre moment de l'année, souvent sans les enfants. Mais il faut ajouter que ces catégories ont aussi souvent un petit jardin : les vacances peuvent alors s'inviter à domicile. Il y a enfin le groupe de ceux qui ne partent pas. Parmi eux certains ne le souhaitent pas, mais pour la grande majorité, c'est pour des raisons économiques. Il s'agit des ouvriers des petites villes, des immigrants des quartiers, mais aussi beaucoup de personnes seules, et notamment les femmes. En effet, le modèle sociétal des vacances est sentimental et affectif. C'est la raison pour laquelle de plus en plus de personnes partent en tribu, en dehors du marché, avec des copains.

La France est-elle la championne du temps libre ?

Si on rajoute les jours fériés à la durée légale de congé, la France se situe dans la moyenne européenne à un ou deux jours près. C'est un peu

«

Faire autant de choses à la fois nous donne l'impression d'être toujours occupé.

»



© YVONNE JULIEN

moins vrai si on prend en compte les RTT. Par contre, notre originalité vient surtout du fait que notre pays est le premier au monde en matière d'accueil : 85 millions d'étrangers viennent chez nous chaque année, et les Français eux-mêmes effectuent 250 millions de voyages dans l'hexagone. La France est un pays où il y a en permanence des touristes, et l'habitant est en dialogue permanent avec eux. Cela a modifié nos villes, avec la multiplication des événements culturels, l'occupation des espaces publics, les terrasses de café...

Que faire pour les « exclus » du temps libre ?

Si j'avais une mesure à proposer, ce serait l'instauration d'une initiation systématique au voyage pour la jeunesse. Tous les jeunes, à 16 ans, devraient être partis au moins une semaine en France, pour connaître leur pays, voir la mer, Paris... Ce serait un geste d'ouverture de la Nation en direction de sa jeunesse, en particulier celle des quartiers, qui serait à mon avis aussi important que l'instauration des congés payés. ♦

Budget

La recherche : un financement fondamental

Coup de tonnerre dans la communauté scientifique à l'annonce de la réduction des dépenses de recherche et développement (R&D) de l'État le 18 mai dernier.

Une décision qualifiée de « véritable suicide scientifique et industriel » par 7 prix Nobels et une médaille Fields (l'équivalent du Nobel en mathématiques) dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 23 mai. Cette saignée a finalement été rapidement atténuée après un rétropédalage du gouvernement qui, en plein conflit sur la loi travail, ne souhaitait sans doute pas ouvrir une nouvelle polémique. N'empêche, le projet de décret, malgré un avis défavorable de la commission des finances de l'Assemblée nationale, prévoyait d'amputer de 256 millions d'euros la mission « recherche et enseignement supérieur ». Devant la bronca, le président de la

République aurait lui-même décidé d'annuler une partie de ces coupes, soit 256 millions, touchant des organismes de recherche comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ou l'INRA (Institut national de la recherche agronomique). Une goutte d'eau dans le budget global de ce ministère (23 milliards) mais qui aurait « touché au cœur des laboratoires, ce qui est inacceptable », estime Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS, le syndicat national des chercheurs scientifiques de la FSU. D'autant que certains budgets comme la recherche spatiale (-5 M€), la culture scientifique (-6,5 M€) ou encore la Mission interministérielle pour l'enseignement supérieur et la recherche (-123 M€) restent affectés « alors que les crédits récurrents pour la recherche sont



notoirement insuffisants » déplore de son côté le SNESUP-FSU. Malgré l'augmentation des ressources de l'Agence nationale de la recherche (+185 M€ sur 2 ans) la recherche fait figure de variable d'ajustement budgétaire d'autant plus aisée à mettre en œuvre que les sujets de recherche restent très éloignés des préoccupations et du ni-

veau de compréhension du grand public.

« Un sacrifice insensé »

Pourtant, « ce coup d'arrêt [aurait laissé] des traces, et pour de longues années » mettaient en garde les 8 chercheurs signataires de la tribune du *Monde*. Car les applications de la recherche fondamentale ne sont pas visibles avant plusieurs années, voire plusieurs décennies... La tentation est donc grande de privilégier la recherche appliquée qui aboutit rapidement à des progrès significatifs. En effet, la recherche appliquée « se concentre sur la mise au point de nouveaux objets (logiciels, vaccins, médicaments...) ou sur l'amélioration de techniques existantes, comme la téléphonie mobile » souligne René Bimbot, agrégé de physique et docteur ès sciences au CNRS. Parlant de « sacrifice insensé », le chercheur estime dans un article du CNRS* que « c'est pratiquement toujours la re-

La recherche fondamentale, source de tout progrès



Dans un article de La revue pour l'histoire du CNRS René Bimbot et Isabelle Martelly estimaient en 2009 que « le monde d'aujourd'hui [est] le reflet de la recherche fondamentale d'hier ». Ainsi, l'étude de levures, d'embryons d'oursin ou d'amphibiens, qui « ne présentait a priori aucune application pratique », a permis « de comprendre les processus régulateurs du cycle cellulaire et la façon dont ces mécanismes sont pervertis dans les cancers ». Les accélérateurs de particules, « initialement conçus pour la physique nucléaire » sont aujourd'hui couramment utilisés pour le traitement des cancers. Les ordinateurs et les téléphones mobiles « sont des conséquences de la miniaturisation des composants électroniques commencée dans les années 1960, suite à l'invention du transistor en 1947 qui résultait des découvertes de la physique quantique des années 1930 ». Selon les deux chercheurs, ces exemples montrent que « la recherche fondamentale est indispensable pour féconder les progrès de demain ».



La recherche manque cruellement de moyens, comme ici en archéologie.

cherche fondamentale qui est à l'origine des découvertes réellement innovantes ou des sauts qualitatifs dans les performances techniques ». Et de citer quelques exemples comme le laser, « pur produit de la recherche fondamentale en physique proposé dans son principe par Einstein dès 1917 » et dont les champs d'applications couvrent aujourd'hui « tous les domaines de la science, de l'industrie à la médecine ».

Un investissement sur l'avenir

Ce sacrifice est d'autant plus insensé que trois organismes français, le CEA, le CNRS et l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), sont parmi les dix organismes publics les plus innovants au monde indique une analyse récente de la société Thomson Reuters. Cependant, malgré son excellence dans la recherche, la France n'est pas l'élève le plus

économiquement vertueux. Avec 2,29 % de son PIB dédié à la dépense intérieure de R&D en 2012, elle se situe en bas de tableau des pays de l'OCDE, loin derrière la Corée du Sud (4,36 %) ou la Finlande (3,55 %). Un retard qui risque de s'accroître en regard des décisions récentes de pays comme l'Allemagne, qui a augmenté ses dépenses de R&D de 75 % en 10 ans ou les USA qui viennent de décider de doubler leur budget dans la recherche sur l'énergie. D'où la formule choc de « suicide scientifique et industriel » choisie par les chercheurs. Car au-delà des retombées scientifiques (lire ci-contre), le rôle économique de la recherche fondamentale est incontestable. Bien que difficilement quantifiable, une étude américaine parue en 2002 dans la revue *American Economic Review* a toutefois estimé que l'augmentation de l'investissement en R&D entre 1950 et 1993 dans 5 puissances éco-

Patrick Lemaire : « Appréhender la complexité du monde »



Patrick Lemaire est directeur de recherches au CNRS en biologie moléculaire. Il est membre du comité de coordination de *Sciences en Marche* qui défend la place des sciences dans la société.

Huit « Nobels » ont signé une tribune contre les coupes budgétaires dans la recherche dénonçant un « suicide ».
Ce n'est pas exagéré ?

Non. D'un point de vue scientifique, si ces coupes avaient été maintenues, cela aurait voulu dire, pour un organisme comme le CNRS, qu'environ 20 % de budget de fonctionnement pour les 6 mois restant de l'année auraient été coupés. Ce qui est énorme. En pratique c'est un cinquième des projets en cours qui souffrent. Si les budgets étaient aussi confortables que ce qu'ils sont en Allemagne actuellement, une coupe de 134 M€ dans la recherche passerait relativement inaperçue. Mais là on est dans un système qui est au bord de la rupture.

Pourquoi parlent-ils de suicide industriel ?

Dans les centres de recherche des entreprises françaises on trouve essentiellement des ingénieurs qui sont formés pour appliquer des théories existantes. Pas des chercheurs. Aujourd'hui, le seul moyen de maintenir des entreprises proches de la recherche c'est d'avoir une recherche publique de qualité. C'est crucial pour leur compétitivité car beaucoup de chercheurs travaillent à long terme pour donner des outils et des techniques qui vont devenir des atouts industriels dans 20 ans. C'est donc aussi un suicide industriel.

Il y a un problème d'attractivité des filières scientifiques ?

Il y a de moins en moins de doctorants. Parce que les laboratoires manquent de moyens et parce que le doctorat, à la différence des autres pays, ne bénéficie d'aucune reconnaissance en dehors de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or les docteurs ont un rôle fondamental dans la société car ils sont formés pour appréhender la complexité du monde et créer des théories pour répondre aux problèmes nouveaux auxquels notre pays est constamment confronté. C'est vrai aussi en sciences humaines et sociales. Prenons l'impression 3D. Elle va complètement révolutionner l'industrie manufacturière et donc le marché du travail dans les 15 ans à venir. Cette transformation doit être anticipée pour ne pas être vécue comme une crise. Avoir des filières scientifiques attractives c'est préserver notre capacité d'anticipation technologique et sociale.

nomiques mondiales (USA, Royaume Uni, Japon, Allemagne, France) avait contribué à 50 % de leur croissance économique sur la période. Alors certes, le rétropédalage financier du gouvernement ainsi que sa volonté de « sanctuariser » les crédits R&D constituent une bonne nouvelle. Cependant, la France

doit maintenant s'interroger sur l'augmentation conséquente des crédits de la recherche fondamentale afin de préserver « notre capacité d'anticipation technologique et sociale » estime Patrick Lemaire (lire ci-dessus). ♦

Vincent Martinez

* « La recherche fondamentale, source de tout progrès » in *La Revue pour l'histoire du CNRS*.

Et si on allait à Labanque ?

Cet été, on pourra, une fois n'est pas coutume, aller pour le plaisir à la banque. Ou plutôt Labanque. Le centre d'art contemporain, qui s'est donné pour mission la production et la diffusion des arts visuels, a pris ses quartiers dans l'ancienne Banque de France de Béthunes que la municipalité a décidé de racheter quand, en 2006, les activités bancaires ont cessé. Quatre ans de travaux pour offrir, depuis avril dernier, plus de 1500 m² magistralement rénovés et mis aux normes. Le lieu est ouvert au public à qui est proposée une visite singulière et inédite des quatre niveaux du bâtiment chargé d'histoire. Au milieu du mobilier, ou dans la spectaculaire salle des coffres en sous-sol, les expositions d'œuvres d'art contemporain procèdent d'un principe original : la mise en espace des œuvres de trois artistes d'expression et d'âges différents. Pour l'exposition qui marque la réouverture des lieux, Labanque consacre deux étages entiers à l'artiste multimédia Mounir Fatmi (né en 1970). Un parcours de ses œuvres plastiques, installations, photographies et vidéo, intitulé *Profondeur de Champ*, interroge la notion de sacré, entre eau bénite et calligraphie arabe, à travers le prisme de la violence actuelle. Les deux autres artistes présentés ont un niveau chacun. L'installation de Michaële-Andréa Schatt (née en 1958), intitulée *Le temps des c(e)ris*es sublime les anciens appartements de la direction. Présenté au public pour la première fois, cet ensemble de céramiques noires et blanches met en scène des oiseaux, de formes hybrides, de coiffes, de fragments de corps, offrant une vision fantastique et chimérique de notre monde. Au dernier étage, les photographies de John Davies (né en 1949) occupent les murs avec *Terrils d'Europe du Nord*. Montrées elles aussi pour la première fois, ces images sont nées de l'œil de ce fils de mineur britannique, qui a parcouru l'ancien bassin houiller. À voir jusqu'au 28 août.



Quai Branly, portrait du fondateur

Le musée du Quai Branly fête ses dix années d'existence à travers son fondateur, alors président de la République. La grande exposition estivale « Jacques Chirac ou le dialogue des cultures » documente son grand goût pour les cultures asiatiques, en particulier du Japon, et l'influence de ses convictions culturelles dans sa construction personnelle et politique. Plus de 150 œuvres issues de collections illustrent un parcours que ponctuent une soixantaine de dates clé. Du 21 juin au 9 octobre 2016.



Le pont de la Corne d'Or à Amboise

Répondant au désir du sultan Bajazet de construire un pont entre Galata et Istanbul, Léonard de Vinci dessina en 1502 un pont d'une portée de 360 mètres, censé enjamber la Corne d'Or et ainsi relier l'Europe à l'Asie. 500 ans après que l'artiste soit venu s'installer au Clos Lucé, le pont a été construit dans le parc du château. Fruit de longues heures de travail, du savoir-faire des Compagnons du devoir d'Ar-médiéval CCB et des conseils de l'artiste norvégien Vebjorn Sand, il augure quatre années d'une programmation anniversaire.



Une Bouteille pour le Rhône

Pour sensibiliser à la beauté et à la fragilité du paysage, Citron jaune, Centre national des Arts de la rue en Camargue, a décidé de porter Grand Cru(e), un projet artistique et ludique autour du risque d'inondation, que symbolise la « Bouteille » géante conçue en 2015 par Abraham Poincheval. L'artiste marseillais, enfermé à l'intérieur, la fera naviguer cet été le long des berges du Rhône. Après une première apparition du 23 au 29 juin



à Villeurbanne, elle fera étape à Arles et Villeneuve-les-Avignon en juillet, à Vaulx-en-Verin du 24 au 20 août, Andancette du 8 au 13 septembre.

M'appelle Mohammed Ali



Mohamed Ali est décédé le 3 juin 2016. Le triple champion du monde, figure légendaire de la boxe, est aussi célèbre pour ses combats contre la ségrégation raciale et ses positions envers l'Afrique. Il a inspiré à Dieudonné Niangouna un texte, "M'appelle Mohamed Ali", qu'Étienne Minoungou, qui ressemble beaucoup au boxeur afro-américain, incarne seul en scène depuis 2014. Le comédien reprend la pièce en juillet dans le Off d'Avignon.

De Chalon sur Saône à Aurillac

L'été, les artistes occupent la rue. Du 17 au 20 août, celles d'Aurillac s'ouvrent à toutes les compagnies de passage. Elles seront 600 cette année à témoigner de leur créativité devant les professionnels. Au programme officiel de ce grand festival international de théâtre de rue, les créations pleuvent : Anne-James Chaton, Générk Vapeur, l'association Roure, les compagnies Adhok, Rasposo, Escalé et bien d'autres. Au total une vingtaine de compagnies qui ont choisi d'arpenter les espaces publics et le ciel d'Aurillac devant les spectateurs.



L'autre festival c'est Chalon dans la rue, cette année du 20 au 24 juillet. L'Abattoir, l'une des 13 structures labellisées Centre National des arts de la rue, organise depuis trente ans la manifestation qui attire chaque été plus de 200 000 spectateurs. Bien qu'en 2015 le budget a été rogné de 360 000 euros, le festival s'entête à dénicher et à rendre visibles les nombreux nouveaux talents. Aux côtés des 140 compagnies du Off, 16 jeunes compagnies sont programmées dans le in 2016. Coté grand spectacle, Deus ex Machina donne un nouveau rendez-vous aérien très attendu avec Galileo.

Les festivals offrent les images d'un monde bousculé

Art et actualité ont toujours fait bon ménage. Notre siècle très bousculé interroge autant les artistes que les spectateurs. Les festivals s'en font cet été l'écho.

Le 9 juin dernier, donnant au Printemps des Comédiens de Montpellier (jusqu'au 10 juillet) son *Dom Juan*, Jean-François Sivadier s'est permis de faire un « collage » dans le texte de Molière pour affirmer l'homme libre face à tous les moralismes. *Dom Juan* nous fait une lecture de quelques pages de *La philosophie dans le boudoir* de Sade. Dans ce passage, il est question de l'athéisme proclamé du marquis. Athéisme? C'est un mot qui pourrait s'oublier dans le vacarme actuel des religions. Après l'ovation finale, Nicolas Bouchaud qui campe un impressionnant et bien actuel *Dom Juan*, lit sur scène un texte où l'équipe rappelle son attachement au régime des intermittents, à la signature définitive de l'accord obtenu le 28 avril dernier et salué par tous, et dit son opposition à la loi travail. En un seul spectacle, le spectateur est plongé à la fois dans l'actualité immédiate et dans la réflexion intellectuelle sur ce monde perturbé et perturbateur. La politique n'est pas interdite, en témoigne le Ça ira de Joël Pommerat également programmé à Montpellier.

Difficile de faire œuvre artistique sans se mêler des soubresauts du monde. Il n'y a de poésie que de circonstances a souvent rappelé Louis Aragon. Ce XXI^e siècle ne déroge pas à la tradition, il l'amplifie même par l'aspect mondial. Toutes les cultures se réfèrent à leurs traditions et les interrogent en même temps sur leur pertinence à penser le monde d'aujourd'hui, sur les trésors qu'elles recèlent pour aller vers l'avenir plutôt que vers le passé. Les programmations des festivals, cet été, font largement écho à ce désir d'en savoir plus et d'y réfléchir.

Avec les mots et les corps

Les *Voix vives* de Sète (22 au 30 juillet), le plus international des festivals de poésie,



La pièce de Kevin Keiss *Ceux qui errent ne se trompent pas*, que met en scène Maëlle Poésy à Avignon, emmène dans un pays imaginaire où, lors de l'élection nationale, la majorité des électeurs ont voté blanc...

fait ainsi une large place aux poètes arabes, de la Tunisie et la Lybie à l'Irak, la Syrie (avec la poétesse Hala Mohammad) et l'Iran en passant par l'Arabie Saoudite (avec Abdullah Thabet). Ils discuteront leurs mots, les maux et les joies de leurs sociétés en grands bouleversements avec ceux des poètes du nord de la Méditerranée.

À l'heure où l'homophobie affiche toute sa violence, *Montpellier danse* (23 juin au 9 juillet) se propose d'interroger l'homosexualité dans les corps, dans les représentations, dans les préjugés et dans l'espace public. Au *Festival de Marseille* (24 juin au 19 juillet) le belge Jan Goossens (voir l'entretien avec le nouveau directeur du festival page 30) pose la question du multilinguisme et du multicul-

turalisme, lui qui vient de quitter son théâtre du Kvs, dans une ville, Bruxelles, où les minorités devenues majoritaires s'interrogent sur le communautarisme. Il a invité l'Africain du Sud Brett Bailey pour un *Macbeth* de Verdi très africain ou la Capverdienne Marlene Montero Freitas qui revitalise la danse contemporaine.

Bien entendu, le *Festival d'Avignon* (6 au 24 juillet) privilégie ce débat permanent sur le monde, ses idées et ses représentations (voir pages 28-29). La peur de l'autre et l'impuissance politique marquent la programmation d'un festival dont le souci originel reste de créer une culture populaire.

Ce ne sont que quelques exemples d'un long débat qui va profiter de la longueur estivale, mais, vous l'avez compris, aucune excuse pour délaissier les gradins cet été. ♦

Jacques Mucchielli

Exposition : Ursula Kolbe et les lanceurs d'alerte

L'artiste australienne Ursula Kolbe a conçu une série de dessins librement inspirés d'un livre que Lucas Delattre a publié en 2003 sur un des plus grands « lanceurs d'alerte » de l'époque contemporaine : Fritz Kolbe, un espion au cœur du troisième Reich (Denoël, 2003). Fritz Kolbe était le beau-père d'Ursula Kolbe. Ses œuvres exposées en juin à la galerie Beauvoir (38 rue de la Folie-Régnault, Paris 11^e) se font l'écho du rôle tenu par les témoins prêts à se battre pour la transparence, la responsabilité et la justice. Par ses sombres compositions, l'artiste évoque le monde dangereux et clandestin de Fritz Kolbe bien sûr, mais aussi d'Edward Snowden, Julian Assange et d'autres moins connus, voire inconnus.

70^e édition pour Avignon

Pour les 70 ans du festival d'Avignon, Olivier Py annonce un anniversaire où souffle la révolte. La peur aussi. Comme un symbole, l'affiche conçue par l'artiste Adel Abdessemed montre un cheval tentant d'une ruade de se libérer de sa longe. Peur et révolte traversent les textes de nombreux spectacles.

Créé en 1947 par Jean Vilar, le Festival d'Avignon bat des records de longévité. Pour célébrer son 70^e anniversaire, Olivier Py a confié aux jeunes comédiens de La Piccola Familia, la compagnie que Thomas Jolly a créée en 2006 avec d'autres acteurs à leur sortie de l'école d'art dramatique, - tous nés dans les années quatre-vingt - qu'il revient de remettre en mémoire et en jeu l'histoire du plus grand festival de théâtre d'Europe. Dès le 6 juillet, et tout au long du mois, le public pourra retrouver les comédiens à 12 heures au Jardin Ceccano, pour un feuilleton théâtral des histoires passées du festival. Chaque épisode est un court spectacle de 50 minutes en accès est libre.

Le soir même, dans la Cour

d'honneur du Palais des Papes, on donnera *Les Damnés*, une adaptation de l'œuvre de Luchino Visconti.

Les Damnés

L'an dernier, Olivier Py avait invité La Comédie Française à inaugurer l'édition 2016. Son directeur Eric Ruff a proposé à Ivo van Hove de mettre en scène les comédiens de la troupe. Après avoir adapté *Ludwig et Rocco et ses frères*, il a voulu renouer avec le cinéaste italien. Pour *Les Damnés*, von Hove n'a pas voulu revoir le film, préférant travailler à partir du scénario comme s'il s'agissait d'une pièce de théâtre. Visconti y évoque la montée du nazisme et la complicité des grandes puissances financières, le metteur en scène belge y a sans doute perçu quelque analogie avec la société contemporaine. Pour la Comédie Française, la dernière à Avignon c'était il y a 25 ans. La troupe fait son retour avec une distribution étourdissante, Sylvia Bergé, Denis Podalydès, Guillaume Gallienne, Elsa Lepoivre, Didier Sandre...



© PHOTONIA

S'il était possible de faire un lien entre les spectacles programmés, ce serait sans doute la politique et son impuissance. Le thème revient dans des pays très éloignés les uns des autres, de la Suède au Moyen-Orient. L'autre thème récurrent est celui de la montée des nationalismes ou du populisme, et avec elle l'idée de l'Europe.

De l'impuissance et de la peur

Ceux qui errent ne se trompent pas, la pièce de Kevin Keiss que met en scène Maëlle Poésy, traite précisément de l'impuissance politique en se

demandant ce qu'il advient quand, lors de l'élection nationale dans un pays imaginaire, la majorité des électeurs vote blanc...

L'Europe est au cœur de 2666, l'immense texte testamentaire de Roberto Bolano. Cette œuvre dense, qui interroge aussi la place de la littérature face aux crimes du XX^e siècle, sous-tend une question : la culture peut-elle éviter la violence ? Gosselin en fait un spectacle de 12 heures (entractes compris) avec, sur scène, les quinze comédiens du collectif *Si vous pouviez lécher mon cœur*.

Après son succès l'an dernier avec *Des arbres à abattre*, féroce portrait de la société viennoise, Kristian Luppá remet le polémiste Thomas Bernhard sur la scène d'Avignon en adaptant cette fois sa pièce *Place des Héros*, du nom de la place où les Autrichiens acclamèrent Hitler venu proclamer l'Anschluss en 1938. Question d'actualité...

De l'effondrement et du deuil

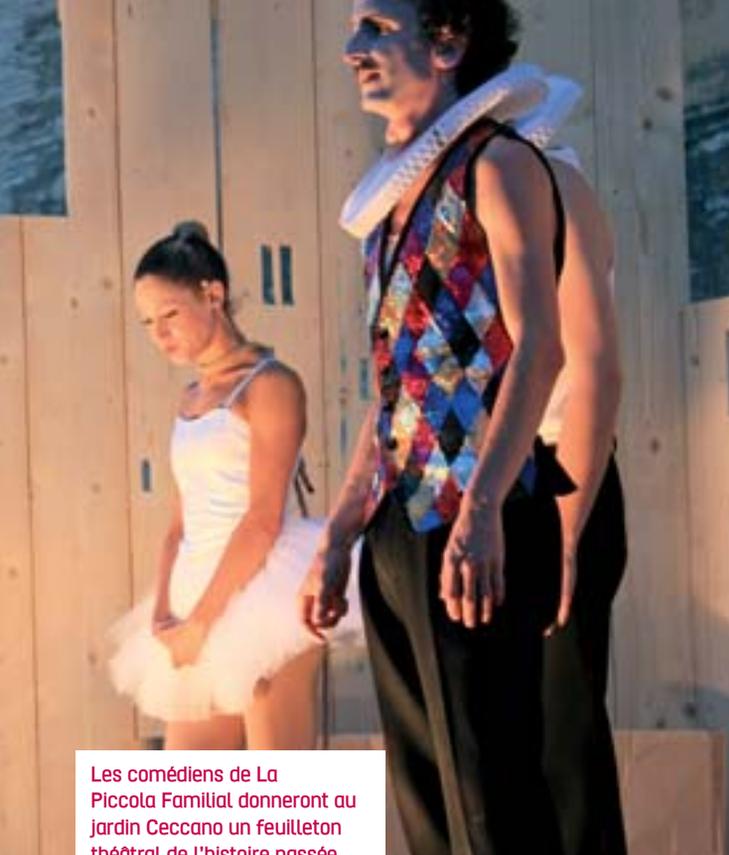
C'est une première pour le collectif grec Blitztheatregroup, qui vient avec 6 A.M. *How to*

Les Rencontres du jeune théâtre européen



Du 1^{er} au 10 juillet, Grenoble accueillera les 28^{es} Rencontres du jeune théâtre européen, Organisées par Créarc, Centre de Création de Recherche et des Cultures. Cette association culturelle et ONG d'échanges de jeunes par le théâtre, est également une compagnie théâtrale qui crée des spectacles jeune public et tous publics. Depuis presque trente ans, les Rencontres accueillent des compagnies internationales. Cette année, elles seront 16 de 11 pays. Aux côtés des quatre Grenobloises, celles d'Oxford au Royaume-Uni bien sûr, mais

aussi d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, de Roumanie, de Lituanie, de Slovénie et du Vietnam. Les spectacles sont joués dans la langue du pays. La manifestation débute par une grande parade en plein air. Une parade-spectacle est programmée le 8 juillet sous l'égide cette année du personnage d'Alfred Jarry Ubu Roi. Le 5 juillet, une journée exceptionnelle est organisée en collaboration avec Migrants en Isère et l'Alliance Grenoble-Oxford, deux villes jumelées depuis 1988. Un grand concert sera donné en clôture au jardin de la Ville.



Les comédiens de La Piccola Familial donneront au jardin Ceccano un feuilleton théâtral de l'histoire passée et même à venir du Festival d'Avignon, à l'occasion de son 70^e anniversaire. L'ensemble de ces chroniques est intitulé: « Le ciel, la nuit et la pierre glorieuse ».

disappear completely, un spectacle musical et théâtral très spectaculaire inspiré de textes de Hölderlin, dont ils restituent l'idée de l'effondrement avec de magnifiques tableaux d'une implacable noirceur. Première aussi pour l'autrichienne Cornélia Rainer qui présente *Lenz*, un spectacle poignant inspiré des écrits de Jacob Lenz et d'un texte de Büchner sur la folie et la mort du poète et dramaturge. Amos Gitai offre lui, la version théâtrale d'une enquête policière et idéologique sur la mort d'Yitzhak Rabin, et sur la mort de l'espoir de paix porté par celui à qui fut décerné le Prix Nobel. Gitai voulait que *Chronique d'un assassinat* ne soit joué qu'une fois. Ce sera le 10 juillet, dans la cour d'honneur où la palestinienne Hiam Habbas sera aux côtés d'Anna Schigula l'égérie de Fassbinder. Pascal Quignard avec son spectacle *La rive dans le noir* aborde le deuil, celui inspiré

par la perte de Carlotta, une danseuse Buto avec laquelle il a souvent travaillé et monté des spectacles. Il a demandé à Marie Vialle de travailler sur l'absence.

La Carrière de Boulbon rouvre cette année avec *Les Frères Karamarov*, le roman de Dostoïevski. Jean Bellorini en a adapté les derniers chapitres.

Du théâtre à la danse

Le chorégraphe Thierry Thieû Niang aime concevoir avec des gens qui ne sont pas des professionnels de la danse. Cette fois, les enfants et les adolescents lui ont donné l'idée de son spectacle. La chute du corps de l'enfant, le regard porté sur lui, la réaction suscitée, tous ces gestes ont été créés à partir de textes écrits par les enfants. Le spectacle *Au cœur*, auquel l'artiste plasticien Claude Lévêque et la chanteuse Camille ont contribué, sera joué en trois endroits: parmi les œuvres d'art de la collection Lambert, à la Chartreuse et dans la chapelle des Pénitents blancs. Pour l'espagnole Angelica Liddell, c'est un retour. Celle qui ne cesse de parcourir les

Les Nuits de Fourvière

Chaque été, en juin et en juillet, le festival Les Nuits de Fourvière fait vibrer de ses clameurs le grand théâtre antique de Lyon, situé sur la bucolique colline où les Romains ont fondé Lugdunum. Dominique



Delorme, qui le dirige, convie les arts de la scène, théâtre, musique et danse, devant plus de 130 000 spectateurs installés aux 4 400 places sur les gradins. Le Barbican Centre et le Sadler's Wells à Londres, le Lincoln Centre Festival à New-York, le festival d'Athènes, le festival El Grec à Barcelone, le Théâtre de la Ville et le Théâtre des Bouffes du Nord à Paris, sont quelques-uns des prestigieux partenaires des co-productions du festival qui font sa dimension internationale et son succès populaire.

Cette année, après Radiohead, ou Stephan Eicher venu rendre hommage au compositeur Moondog, Idir, Benjamin Biolay, Dyonisos et Katerine réunis sur scène, le duo Vincent Segal et Balaké Sissoko, Louise Attaque, Thomas Dutronc, Barbara Hendricks ou encore Didier Lockwood, la musique des Nuits viendra des Balkans, de Bretagne, et sera soul. L'art vivant offre lui aussi de beaux rendez-vous avec cette année un focus des Nuits sur le plus créatif du cirque. Une fois passés le bouleversant « Tania's Paradise » de la compagnie Attention fragile, l'époustouffant « Tryptique » des 7 Doigts de la main, la poésie de MPTA avec leur « Barons perchés », se succèdent en juillet la tribu Dromesko, la compagnie Bêtes de foire, les frères Forman, qui se sont inspirés des « Freaks » du cirque Tetrallini pour leur spectacle Obludarium, et les frères Ronaldo qui offrent à la figure du clown une poésie très contemporaine. Quant aux bals du lundi, gratuits, ils déclineront en juillet les répertoires de l'Italie, du tango argentin, de la folk et du Brésil. De quoi aiguiser tous les appétits.

champs de la violence et de l'insupportable dans un débauche d'images souvent dérangementes, s'est inspirée pour *Que ferais-je moi de cette épée?* de la figure d'un étudiant japonais qui avait tué sa voisine pour la manger. L'artiste s'en empare pour, contre toute attente, s'identifier à lui. Les pièces de Trajal Harrell ont les couleurs de la mode et de la pop. Travaillant régulièrement en France, à Belfort, Montpellier ou Caen, c'est dans cette dernière que le chorégraphe américain a créé son dernier spectacle *Caen amour*, nouvelle divagation éclairée par ses travaux sur le sexisme, l'orientalisme, le colonialisme et le genre.

Avec *Soft virtuosity, still humid, on the edge*, la chorégraphe québécoise Marie Chouinard tente de révéler l'origine même de la danse dans la marche, ou dans la démarche, tandis que Lizbeth Gruwez, extraordinaire danseuse interprète des spectacles de Jan Fabre à Avignon, a voulu travailler sur les peurs et leur impact sur la respiration.

Sidi Larbi Cherkaoui a recréé *Babel 7.16* près de trente fois dans plusieurs pays du monde. Le chorégraphe réunit toutes ces versions pour la Cour d'honneur d'Avignon, tout en le réactualisant avec les artistes qui l'interprètent. ♦

Pauline Rivaud

Jan Goossens, de Bruxelles à Marseille

Le directeur du théâtre royal flamand KVS, a quitté Bruxelles pour prendre la direction artistique du Festival de Marseille dont il signe sa première édition en 2016.

Vous avez été récompensé du Prix Courage politique, comment avez-vous reçu cette distinction ?*

Elle récompense 15 ans de travail au KVS de Bruxelles et dix ans de collaboration structurelle avec le TNB et Jean-Louis Colinet. Des années de travail en commun, de transformation de nos deux théâtres comme du paysage culturel bruxellois alors très fragmenté, très séparé, où ces maisons des deux grandes communautés n'avaient jamais travaillé ensemble. Après ces dix ans qui ont vraiment marqué Bruxelles et en étant tous les deux sur le départ, cela fait plaisir de recevoir cette distinction d'une fondation qui milite depuis des années pour une Belgique fédérée et solidaire.

Vous adorez les villes compliquées, parlez-nous de Bruxelles...

Bruxelles est une ville dont les institutions politiques et la structuration politique institutionnelle sont complètement déconnectées de la réalité. Dans le paysage culturel, flamands et francophones travaillent beaucoup ensemble mais c'est une ville où il n'y a plus que des minorités. Les Flamands de Bruxelles représentent moins de 10 %, les familles exclusivement francophones moins de 40 % de la population de la ville. Les références de plus de la moitié de la population ne sont pas belgo-belges. Dans plus de 50 % des familles bruxelloises, on parle au moins deux langues et une de ces deux langues n'est ni le néerlandais ni le français (On parle 120 langues à Bruxelles). Aller vers une vie culturelle officielle, mais aussi politique qui reflète plus cette réalité bruxelloise, ce n'est pas juste symbolique mais démocratique.

L'institution culturelle peut-elle faire se réunir différentes cultures ?

Je crois qu'on a dynamisé le secteur culturel depuis Bruxelles 2000 en créant des plateformes, des collaborations, des mises en réseaux qui fédèrent, rendent très visibles ces échanges entre artistes et opérateurs culturels de communautés diverses. Mais en même temps, parmi les grands partis et pouvoirs politiques des deux communautés, on reste très cloisonné, dans des logiques très communautaristes. Le KVS a la réputation d'être un théâtre bruxellois. Pour les nationalistes flamands, ce théâtre devrait rester un grand symbole de la présence flamande à Bruxelles. Ces tensions permanentes parfois sont intéressantes et motivent, parfois sont de vrais obstacles à une politique de programmation culturelle qui reflète vraiment la réalité. Le faire est une nécessité si on veut préparer l'avenir et le vivre ensemble à Bruxelles.

Est-ce que c'est ce qui vous a poussé à partir ?

Dans ma décision de partir, il n'y a aucune amertume ni découragement. Mais 15 ans au même poste, ça suffit, il faut créer de la place. C'est de ma responsabilité. Trouver un nouveau défi après le Kvs, ce n'est pas évident en Belgique. Travailler dans un autre pays, la France que je connais bien et dont je me sens culturellement très proche, à l'intérieur d'une ville qui me parle, qui a des affinités avec Bruxelles et en même temps de nombreuses différences. L'idée aussi de reprendre un festival plutôt qu'une maison me plaisait. Le festival de Marseille est un bel outil, avec une belle équipe, un vrai budget, une base artistique solide, et a en même temps la volonté d'évoluer, de se



Jan Goossens, né en 1971 à Duffel, est un dramaturge belge. À 29 ans, il prend la direction du KSV jusqu'en juin 2016, lui donnant des fondements audacieux : un théâtre de ville, bruxellois, multilingue et lié au monde.

développer. C'est un défi qui m'a parlé tout de suite.

Vous signez votre première édition du Festival de Marseille. Avec sa foultitude de disciplines, de pays, de langues aussi, quelle est la difficulté ?

Je ne vois pas énormément de difficultés, je vois des opportunités. La danse doit garder une place centrale. Elle a tout son sens à Marseille, ville elle-même multiculturelle et multilingue. Je vois la danse comme une unité entre Marseillais, avec le corps, le mouvement, le geste.

Beaucoup de grands chorégraphes travaillent dans des contextes de plus en plus multidisciplinaires, j'ai donc voulu intégrer la musique, le théâtre musical. Les installations et le cinéma aussi. Il me paraît important qu'à l'intérieur d'une grande ville la dimension éclectique du festival soit claire et visible. Tout en étant dans la continuité, il y a beaucoup de nouveaux noms, Peter Sellars, Alain Platel, Brett Bailey d'Afrique du Sud, Jérôme Bel... Beaucoup de grands artistes. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

* Prix attribué en 2015 par le groupe BPlus à Jan Goossens, directeur artistique du KVS, et à Jean-Louis Colinet, directeur du Théâtre national de Bruxelles (TNB), pour avoir mis en place un programme commun aux deux institutions culturelles.